

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 7/II

Séance du mardi 8 décembre 2009, seconde partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 7/I, p. 629)	
Ouverture de la séance	704

Préavis :

N° 2009/52	Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2010.	
	Plan des investissements pour les années 2010 à 2013 (Administration générale et Finances)	705
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Denis Pache, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	725
	<i>Discussion générale</i>	729
	I. Administration générale et Finances	741
	II. Sécurité publique et Sports	742
	III. Culture, Logement et Patrimoine	747
	IV. Travaux	747
	V. Enfance, Jeunesse et Education	748
	VI. Sécurité sociale et Environnement	748
	VII. Services industriels	748

Séance

du mardi 8 décembre 2009

Membres absents excusés : M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Marie Deveaud, M. Charles-Denis Perrin, M^{me} Janine Resplendino.

Membres absents non excusés : M. Gilles Meystre, M. Francis Pittet.

Membres présents	93
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	<u>2</u>
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos débats. Cependant, au préalable, j'aimerais saluer sur les bancs du public la présence de M^{me} Marianne Jaccard, ancienne présidente de notre Conseil. (*Applaudissements.*)

Nous poursuivons notre ordre du jour avec le point R54, Budget de fonctionnement de l'exercice 2010. Nous fonctionnerons de la manière suivante: j'ouvrirai une discussion générale sur le budget, puis nous nous passerons les directions en revue une à une. Vous aurez l'amabilité de donner le numéro de la page ainsi que le numéro de référence de la rubrique sur laquelle vous voulez intervenir. Si des amendements sont déposés, ils seront votés au fur et à mesure.

J'appelle à cette tribune M. le président de la Commission des finances, M. Denis Pache.

COMMUNE DE LAUSANNE

Budget de fonctionnement de l'exercice 2010

Plan des investissements pour les années 2010 à 2013

Préavis N° 2009/52

Lausanne, le 30 septembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget de 2010 ainsi que le plan des investissements pour les années 2010 à 2013.

Pour en faciliter l'analyse, la matière traitée a été divisée comme il suit :

- 1. Résumé**
- 2. Considérations générales**
- 3. Modifications structurelles**
- 4. Budget de fonctionnement de 2010**
- 5. Plan des investissements pour les années 2010 à 2013**
- 6. Evolution présumée de la situation financière en 2010**
- 7. Conclusions**

1. Résumé

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique du budget de 2010 :

Compte administratif

(Compte de fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 2008	BUDGET 2009 (sans crédits suppl.)		BUDGET 2010	ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS
1'564'511'188.82	1'656'973'700	Total des charges	1'649'987'400	-6'986'300
1'564'614'582.17	1'646'825'400	Total des revenus		1'631'655'200
103'393.35	-10'148'300	Excédent de charges (-) ou de revenus		-18'332'200
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
158'166'923.49	159'180'600	Total des dépenses	192'722'700	33'542'100
27'359'808.04	29'115'000	Total des recettes		18'535'000
130'807'115.45	130'065'600	Investissements nets		174'187'700
		FINANCEMENT		
-130'807'115.45	-130'065'600	Investissements nets	174'187'700	44'122'100
113'957'449.85	111'220'100	* Amortissements		105'523'500
8'705'636.19	5'299'400	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		4'954'600
103'393.35	-10'148'300	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	18'332'200	8'183'900
-8'040'636.06	-23'694'400	Insuffisance d'autofinancement		82'041'800
122'766'479.39	106'371'200	* Autofinancement		92'145'900

Le compte de fonctionnement fait apparaître **un excédent des charges de Fr. 18,3 millions** ; ce résultat, en aggravation de quelque Fr. 8 millions par rapport à celui du budget précédent, demeure assez modéré, compte tenu de la conjoncture économique actuelle, principalement grâce aux effets encore perceptibles en 2010 de la fusion Atel–EOS.

Les dépenses brutes d'investissements du patrimoine administratif sont fixées à Fr. 192,7 millions (y compris des autorisations d'achats de véhicules, de machines et de matériel pour Fr. 9 millions). Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à Fr. 18,5 millions, les dépenses nettes d'investissements planifiées pour 2010 atteignent Fr. 174,2 millions, soit Fr. 44 millions de plus que l'année précédente. Cette très forte progression marque l'intention de la Municipalité de soutenir l'activité économique en cette période difficile.

Le financement des investissements est assuré à hauteur de Fr. 92,1 millions par l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement et de Fr. 82,1 millions par le recours à l'emprunt.

2. Considérations générales

De la lecture des chiffres relatifs au compte de fonctionnement, il ressortirait une apparente grande stabilité puisque les charges budgétisées pour 2010 diminuent de quelque 0,4 % par rapport à l'année précédente, alors que les revenus régressent de 0,9 %.

En réalité, ces données cachent des mouvements importants, qui concernent principalement les Services industriels, suite à la forte décreue du prix du gaz principalement, mouvements qui se neutralisent puisque le bénéfice des SI reste grosso modo stable.

Ainsi, si l'on fait abstraction des chiffres des Services industriels, les charges de la « Bourse communale » augmentent de quelque Fr. 52,2 millions (+4,83 %), les revenus progressant pour leur part de Fr. 42,6 millions (+4,31 %).

L'aggravation du résultat provient en premier lieu de la forte progression des charges salariales, suite à une très nette augmentation des effectifs, liée notamment au développement de l'accueil de la petite enfance et des enfants en milieu scolaire, ainsi qu'aux effets de la dégradation de la situation dans le domaine social. De plus, le poste « Biens, services et marchandises » progresse à un rythme relativement élevé, le budget ayant encore intégré les différents effets résultant de la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal. Si cette aggravation peut être considérée au final comme relativement modeste en chiffres absolus (+Fr. 8,2 millions) au vu de la mauvaise conjoncture économique actuelle, cela est dû principalement à une hausse particulièrement élevée (+Fr. 29 millions) du produit attendu des participations permanentes (EOS Holding principalement). Cette hausse, qui intervient à un moment particulièrement opportun pour contrebalancer les effets négatifs de la conjoncture, ne sera toutefois pas permanente, et il est à souhaiter qu'un nouvel équilibre pourra être rétabli lorsque ces dividendes retrouveront leur vitesse de croisière.

Au niveau des recettes fiscales, on s'attend à une nette détérioration du produit des impôts sur les personnes morales (– Fr. 24,2 millions ou –22 % par rapport aux comptes de 2008), alors que l'impôt sur les personnes physiques est attendu en très légère progression (+Fr. 4,4 millions ou –1,4 %), compte tenu d'une augmentation prévue du nombre des contribuables. L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à Fr. 92,1 millions, en diminution de Fr. 14,2 millions par rapport au budget précédent. Compte tenu de dépenses d'investissements nettes du patrimoine administratif particulièrement élevées, lesquelles découlent notamment de gros chantiers en cours (Opéra, réseau de distribution de l'électricité) et du souhait qu'a la Municipalité de participer aux efforts de relance, l'insuffisance d'autofinancement atteint Fr. 82 millions, montant à couvrir par de nouveaux emprunts.

3. Modifications structurelles

Par rapport au budget 2009, le budget 2010 enregistre les deux modifications de structure suivantes :

- ⇒ A « Administration générale et Finances », le Service d'organisation et d'informatique (1500) accueille l'atelier de numérisation précédemment au Service de la culture (3600).
- ⇒ A « Culture, Logement et Patrimoine », la Bibliothèque municipale (3700) est regroupée avec les Archives de la Ville (ex 1102) avec l'appellation de « Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne ».

Par ailleurs, au Service du logement et des gérances, l'Office de l'hygiène (3305) est désormais intitulé « Bureau d'intégration canine » alors qu'à la Direction des travaux le Service du cadastre (4100) devient le « Service de la coordination et du cadastre ».

4. Budget de fonctionnement de 2010

Voici en résumé la comparaison des budgets de fonctionnement de 2010 et de 2009, classés par nature de charges et de revenus :

Résultat global	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Charges	1'649'987'400	1'656'973'700	-6'986'300	-0.4
Revenus	1'631'655'200	1'646'825'400	-15'170'200	-0.9
Excédent de charges	18'332'200	10'148'300	8'183'900	80.6

Résultat par catégorie	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 Charges	1'649'987'400	1'656'973'700	-6'986'300	-0.42
30 Charges de personnel	527'116'300	505'201'400	21'914'900	4.34
31 Biens, services et marchandises	507'657'100	569'827'900	-62'170'800	-10.91
32 Intérêts passifs	76'138'900	75'331'000	807'900	1.07
33 Amortissements	115'141'300	118'463'100	-3'321'800	-2.80
35 Dédommagements à des collectivités publiques	197'710'400	182'462'800	15'247'600	8.36
36 Subventions accordées	79'242'700	77'759'600	1'483'100	1.91
38 Attributions aux réserves	7'753'500	7'397'500	356'000	4.81
39 Imputations internes	139'227'200	120'530'400	18'696'800	15.51
4 Revenus	1'631'655'200	1'646'825'400	-15'170'200	-0.92
40 Impôts	462'300'000	468'300'000	-6'000'000	-1.28
41 Patentes, concessions	2'028'500	1'998'500	30'000	1.50
42 Revenus des biens	108'433'600	83'227'700	25'205'900	30.29
43 Taxes, ventes et prestations facturées	725'450'700	793'281'300	-67'830'600	-8.55
44 Part à des recettes sans affectation	3'500'000	3'500'000	0	0.00
45 Dédommagements de collectivités publiques	186'519'100	172'465'400	14'053'700	8.15
46 Subventions acquises	1'397'200	1'424'000	-26'800	-1.88
48 Prélèvements sur les réserves	2'798'900	2'098'100	700'800	33.40
49 Imputations internes	139'227'200	120'530'400	18'696'800	15.51
RESULTAT				
Excédent de charges	18'332'200	10'148'300	8'183'900	80.64

En complément aux données ci-avant, vous trouverez en annexes les tableaux suivants :

- A) Compte de fonctionnement par direction
- B) Compte de fonctionnement par nature (détaillé)
- C) Evolution du compte de fonctionnement de 1980 à 2010

3 CHARGES

30 Charges de personnel

+21,9 mios ou +4,3 %

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	
Administration générale et finances	45'460'300	44'372'700	1'087'600	2.5
Sécurité publique et sports	130'641'300	126'788'300	3'853'000	3.0
Culture, logement et patrimoine	29'968'500	27'563'000	2'405'500	8.7
Travaux	102'696'700	99'242'100	3'454'600	3.5
Enfance, jeunesse et éducation	81'157'300	77'429'300	3'728'000	4.8
Sécurité sociale et environnement	82'304'600	75'377'300	6'927'300	9.2
Services industriels	68'887'600	67'428'700	1'458'900	2.2
Sous-total	541'116'300	518'201'400	22'914'900	4.4
Correctif de la masse salariale	-14'000'000	-13'000'000	-1'000'000	7.7
Total	527'116'300	505'201'400	21'914'900	4.3

Relevons que les chiffres du budget de 2010 ci-dessus tiennent compte notamment des éléments suivants :

- ⇒ *indexation de 1,46% au 1^{er} janvier 2009*
- ⇒ *augmentations d'effectifs d'environ 110 EPT*
- ⇒ *anticipation sur les économies de salaires : Fr. 14 millions.*

Relevons l'accroissement record de l'effectif du personnel, avec des hausses particulièrement élevées, d'une part, au Service de la jeunesse et des loisirs (+20,7 EPT) ainsi qu'au Service de la petite enfance (+11,4 EPT), concrétisant le plan de développement des places d'accueil pour la petite enfance et pour les enfants en milieu scolaire et, d'autre part, au Service social (+23,5 EPT), de même qu'au Service du travail et de l'intégration (+19,5 EPT), évolution liée aux effets de la crise économique actuelle (augmentation des dossiers d'aide sociale, chômage).

Il est à relever qu'une part des charges liées à ces nouveaux postes donnera lieu à des recettes supplémentaires, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance (FAJE), ainsi que dans le domaine social (SECO, Etat de Vaud).

31 Biens, services et marchandises**-62,2 mios ou -10,9**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
	fr.	fr.		
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'622'700	14'855'900	766'800	5.2
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans les SI)	23'822'500	21'639'800	2'182'700	10.1
Marchandises	18'842'800	17'507'500	1'335'300	7.6
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	30'936'900	31'612'900	-676'000	-2.1
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	37'472'100	27'742'600	9'729'500	35.1
Honoraires et prestations de services	94'085'200	88'075'700	6'009'500	6.8
Autres dépenses en biens, services et marchandises	41'768'900	47'010'500	-5'241'600	-11.1
Sous-total	262'551'100	248'444'900	14'106'200	5.7
Achats d'énergie par les SI	245'106'000	321'383'000	-76'277'000	-23.7
Total	507'657'100	569'827'900	-62'170'800	-10.9

Après la hausse généralisée des prix de l'énergie enregistrée lors de l'élaboration du budget 2009, le repli des prix sur des niveaux comparables à la situation antérieure a entraîné une diminution de l'évaluation des achats des Services industriels pour 2010 de quelque Fr. 76,3 millions environ (-23,7%), soit une diminution de Fr. 76,8 millions pour les achats de gaz et d'énergie-chaleur, alors que les achats d'électricité augmentent de Fr. 0,5 million.

Quant aux autres dépenses du chapitre, elles s'accroissent de quelque Fr. 14,1 millions. Ce chiffre est toutefois artificiellement gonflé, pour un montant de quelque Fr. 4,6 millions, par le fait que, suite à l'acquisition du programme OFIGER pour la gestion du parc des appartements sociaux de transition, le Service social Lausanne comptabilise dans le compte de fonctionnement plutôt qu'au bilan les charges (316) et les revenus (434) y relatifs. La hausse relative à ce chapitre (hors SI) est par conséquent ramenée de 5,7 à 3,8%.

Parmi les autres écarts enregistrés au budget 2010, ceux que l'on peut mettre en exergue sont les suivants (en millions de francs):

312	<i>Eau, énergie, chauffage (sans les SI) – Hausse des prix et des taxes (CO₂)</i>	+ 2,183
314	<i>Ramassage et tri des déchets – Fin du démontage de l'ancienne UIOM</i>	- 1,000
313	<i>TRAVAUX – Achats de marchandises et de fournitures</i>	+ 0,650
318	<i>SOI – Audit général de sécurité et recours accru aux prestations externes</i>	+ 0,650
318	<i>Service financier – Hausse liée aux frais relatifs à l'émission d'un emprunt public en 2010</i>	+ 0,706
318	<i>DEJE – Transports scolaires et encouragement des jeunes à l'utilisation des transports publics</i>	+ 1,747
318	<i>Service de la petite enfance – Accroissement des charges des institutions subventionnées et création de nouveaux projets</i>	+ 1,300
318	<i>SI – Prestations diverses</i>	+ 0,804
319	<i>SI – Ajustement du timbre d'acheminement THT facturé par Swissgrid (voir également chapitre 43)</i>	- 5,500

32 Intérêts passifs**+0,8 mio ou +1,1 %**

Malgré la prise en considération de la nouvelle dette de l'ordre de Fr. 150 millions enregistrée dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pensions, ces charges ne progressent que de manière modeste. Cette évolution s'explique principalement par une insuffisance d'autofinancement 2008 nettement inférieure aux prévisions, par l'encaissement en 2009 du dividende extraordinaire de EOS Holding et par le renouvellement d'emprunts en 2010 à des taux présumés plus favorables que ceux arrivant à échéance.

33 Amortissements**-3,3 mios ou -2,8 %**

	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	5'000'000	5'000'000	0	0.0
Autres pertes, défalcons et moins-values	4'617'800	2'243'000	2'374'800	105.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	70'153'900	72'505'300	-2'351'400	-3.2
Amortissements du patrimoine administratif des SI	35'369'600	38'714'800	-3'345'200	-8.6
Total	115'141'300	118'463'100	-3'321'800	-2.8

Au poste «Autres pertes, défalcons et moins-values», la comptabilisation «au brut» des défalcons d'amendes d'ordre suite à la mise en place du nouveau programme de gestion desdites amendes entraîne un accroissement de charges sous cette rubrique de Fr. 2,1 millions, alors que le groupe sanitaire a adapté ses prévisions de pertes au vu des chiffres 2008 (+Fr. 0,2 million).

S'agissant des amortissements du patrimoine administratif, la baisse enregistrée à la Bourse communale résulte principalement des crédits du SOI (-Fr. 0,7 million), du Service des sports (-Fr. 0,9 million) ainsi que de eauservice (-Fr. 1,1 million).

Quant à la diminution prévue aux SI, elle provient de la prolongation de la durée d'amortissement du réseau d'électricité.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+15,2 mios ou +8,4 %**

	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	68'500'000	65'900'000	2'600'000	3.9
Participation à des entreprises de transports	48'807'000	47'000'000	1'807'000	3.8
Contribution du Spel liée à la LAJE et au Fonds cantonal pour la famille	0	394'000	-394'000	-100.0
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'500'000	2'500'000	0	0.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	490'000	469'000	21'000	4.5
Contribution à la fondation chargée d'ad- ministrer l'accueil de jour des enfants	610'100	594'500	15'600	2.6
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	11'225'000	9'869'000	1'356'000	13.7
Facture sociale	64'968'000	55'131'000	9'837'000	17.8
Autres dédommagements	610'300	605'300	5'000	0.8
	197'710'400	182'462'800	15'247'600	8.4

L'augmentation de la valeur du «point d'impôt» a pour conséquence un léger accroissement de la contribution lausannoise au fonds de péréquation intercommunal.

On peut également mettre en exergue l'augmentation de Fr. 83.- à Fr. 92.- par habitant de la cotisation à l'OMSV.

S'agissant de la facture sociale, elle a fait l'objet d'une sensible progression fondée sur les prévisions de l'Etat.

36 Subventions accordées**+1,5 mio ou +1,9%**

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
Administration générale et finances	3'912'000	3'929'000	-17'000	-0.4
Sécurité publique et sports	4'971'800	4'907'800	64'000	1.3
Culture, logement et patrimoine	35'824'400	35'118'200	706'200	2.0
Travaux	20'000	0	20'000	-
Enfance, jeunesse et éducation	19'312'300	18'771'300	541'000	2.9
Sécurité sociale et environnement	15'202'200	14'333'300	868'900	6.1
Services industriels	0	700'000	-700'000	-100.0
	79'242'700	77'759'600	1'483'100	1.9

Voici les variations principales intervenues entre le budget de 2010 et celui de 2009 (en millions de francs) :

⇒ Aide au logement (individuelle et institutions)	- 0,371
⇒ OCL	+ 0,250
⇒ Conservatoire de Lausanne	+ 0,124
⇒ CIFEA	- 0,100
⇒ Mère Sofia – Soupe populaire et colis alimentaires	+ 0,115
⇒ Appartenances	+ 0,230
⇒ La Caravane interculturelle	+ 0,250

38 Attributions aux réserves**+0,4 mio ou +4,8%**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du théâtre de Vidy	100'000	0	0	-
Fonds de gestion du stationnement	500'000	500'000	0	0.0
Fonds du Service des eaux	1'371'400	1'480'000	-108'600	-7.3
Fonds des SI	5'782'100	5'417'500	364'600	6.7
Total	7'753'500	7'397'500	356'000	4.8

Le Service de la culture souhaite réapprovisionner le Fonds spécial pour risques de tournées en faveur du Théâtre de Vidy.

Aux Services industriels, les attributions en légère progression correspondent aux dispositions réglementaires.

39 Imputations internes**49****+18,7 mios ou +15,5%**

La hausse importante intervenue dans ce chapitre résulte essentiellement de la facturation interne aux Services industriels introduite au sein des différents secteurs des services du gaz et du chauffage à distance ainsi que de l'électricité.

4 REVENUS**40 Impôts****-6 mios ou -1,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)		Comptes
	2010	2009	fr.	%	2008
	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Impôts sur le revenu et la fortune	310'000'000	300'000'000	10'000'000	3.3	305'610'433.87
Impôts sur le bénéfice et le capital	85'000'000	100'000'000	-15'000'000	-15.0	109'164'338.30
Impôts fonciers	31'500'000	30'500'000	1'000'000	3.3	31'003'538.10
Droits de mutations	8'000'000	10'000'000	-2'000'000	-20.0	7'909'453.15
Impôts sur les successions et les donations	22'000'000	22'000'000	0	0.0	21'397'770.25
Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	5'800'000	0	0.0	5'956'380.85
Total	462'300'000	468'300'000	-6'000'000	-1.3	481'041'914.52

Les impôts perçus sur les personnes physiques, malgré la mauvaise conjoncture économique actuelle, sont en légère progression, compte tenu des chiffres enregistrés en 2008 et des perspectives d'augmentation du nombre des contribuables. En revanche, les impôts perçus des personnes morales subissent en plein les effets de ladite conjoncture; une diminution de l'ordre de Fr. 24 millions (-22%) par rapport aux comptes 2008 est ainsi prévue pour ces impôts.

41 Patentes, concessions**+0,03 mio ou +1,5 %**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

42 Revenus des biens**+25,2 mios ou +30,3 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Intérêts, prêts et participations	37'882'200	8'161'600	29'720'600	364.2
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'270'000	32'132'000	-2'862'000	-8.9
Revenu des biens du patrimoine administratif	37'782'300	37'567'500	214'800	0.6
Autres revenus	3'499'100	5'366'600	-1'867'500	-34.8
Total	108'433'600	83'227'700	25'205'900	30.3

L'augmentation des intérêts résulte d'une adaptation de la prévision (+Fr. 0,7 million) s'agissant des intérêts moratoires liés aux recettes fiscales, alors que l'on s'attend à une hausse de quelque Fr. 29 millions du produit des participations permanentes (EOS Holding essentiellement).

Pour ce qui concerne le patrimoine financier, la diminution des revenus s'explique essentiellement par la perte du revenu locatif des immeubles cédés à la CPCL dans le cadre de l'opération de recapitalisation de la CPCL et de ceux transférés en DDP à la FLCL.

Quant aux «Autres revenus», ils enregistrent une diminution au Service financier, suite à la baisse de Fr. 4,5 millions à Fr. 2,5 millions du montant du «retour crédit AC» bonifié par les Services industriels.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-67,8 mios ou -8,6 %**

	Budget	Budget	Ecart (+/-)	
	2010	2009	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services (sans les SI)	99'483'900	87'119'700	12'364'200	14.2
Ventes diverses (sans les SI)	62'501'000	64'894'600	-2'393'600	-3.7
Frais facturés à des tiers, remboursements (sans les SI)	8'365'700	8'332'800	32'900	0.4
Amendes	21'700'000	20'200'000	1'500'000	7.4
Autres contributions (sans les SI)	13'846'100	10'007'100	3'839'000	38.4
Sous-total	205'896'700	190'554'200	15'342'500	8.1
Recettes des SI	519'554'000	602'727'100	-83'173'100	-13.8
	725'450'700	793'281'300	-67'830'600	-8.6

Aux Services industriels, le montant des ventes du Service du gaz et du chauffage à distance est en repli de quelque Fr. 74,5 millions suite à l'ajustement des tarifs en fonction de la baisse des coûts d'approvisionnement. Au Service de l'électricité, le changement de la base de calcul du timbre d'acheminement entraîne une baisse de revenus de Fr. 11 millions (voir également le chapitre des charges 31).

Quant à l'ensemble des autres revenus de la Bourse communale, ils progressent de 8,1 %, taux qui tient compte d'ores et déjà du passage de 3 à 5 millions du montant destiné à anticiper des recettes et des mesures d'économies supplémentaires à décider par la Municipalité pour 2010.

Par ailleurs, on peut mettre en exergue les écarts suivants (en millions de francs) :

431	<i>Service financier – Frais de sommation GESTAO comptabilisés « au brut »</i>	+ 1,000
434	<i>SPel – Facturation aux services commercialisés</i>	+ 0,632
434	<i>SLG – Facturation de la commission de gérance à la CPCL</i>	+ 0,840
434	<i>APEMS et centres de vie infantine – Facturation aux parents</i>	+ 1,288
434	<i>SSL – Comptabilisation « au brut » des appartements sociaux (v. 31)</i>	+ 4,794
435	<i>eauservice – Ajustement de la prévision des ventes</i>	- 3,000
437	<i>Amendes – Comptabilisation « au brut »</i>	+ 1,500
438	<i>SI – Facturation aux crédits d'investissements</i>	+ 1,475

44 Part à des recettes sans affectation**inchangé**

La part à l'impôt sur les gains immobiliers est budgétisée pour 2010 à Fr. 3,5 millions, comme pour 2009.

45 Dédommagements de collectivités publiques

+14,1 mios ou +8,1 %

	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fonds de péréquation intercommunal	87'000'000	80'000'000	7'000'000	8.8
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières	16'600'000	16'600'000	0	0.0
Ecolages des aspirants de police des communes vaudoises	315'000	333'000	-18'000	-
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'662'300	7'831'100	831'200	10.6
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	2'831'100	2'200'000	631'100	28.7
Participation cantonale à la nouvelle aide au logement	609'000	600'000	9'000	1.5
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	6'491'900	5'577'600	914'300	16.4
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	16'864'500	17'203'300	-338'800	-2.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	5'156'400	4'946'100	210'300	4.3
Participations diverses aux charges du Service social	23'270'300	20'854'200	2'416'100	11.6
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'042'500	8'998'000	2'044'500	22.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'332'700	6'173'500	159'200	2.6
Autres dédommagements	1'343'400	1'148'600	194'800	17.0
	186'519'100	172'465'400	14'053'700	8.1

Les chiffres relatifs à la péréquation intercommunale ont été arrêtés avec une progression de Fr. 7 millions sur la base des données de l'Etat.

Au Service de protection et sauvetage, la section du même nom enregistre une augmentation de la participation de l'ECA de Fr. 0,8 million (indexation, secours routier sur les routes nationales, coordinateur de la formation des sapeurs-pompiers), alors qu'au Groupe sanitaire une augmentation de Fr. 0,6 million est liée à la passation d'une convention entre la Ville et le Service de la santé publique concernant le financement des forces sanitaires d'intervention en cas d'accident majeur, ainsi qu'au remboursement complet des frais d'acquisition d'un équipement de radiocommunication Polycom.

A «Enfance, Jeunesse et Education», l'augmentation de la capacité d'accueil des enfants dans les APEMS ainsi que dans les centres de vie infantine communaux procurent des revenus supplémentaires évalués à Fr. 0,9 million.

A «Sécurité sociale et Environnement», l'augmentation probable du nombre des dossiers d'aide sociale due à la crise engendre un accroissement de la participation de l'Etat, qui a été globalement estimée à quelque Fr. 2,4 millions au Service social. Au Service du travail et de l'intégration, la progression du nombre de demandeurs d'emploi et des charges qui en découlent, pour l'ORP notamment, entraîne une augmentation de la participation du SECO de l'ordre de Fr. 2 millions.

46 Subventions acquises**-0,03 mio ou -1,9%**

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire.

48 Prélèvements sur les réserves**+0,7 mio ou +33,4%**

	Budget 2010	Budget 2009	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2'798'900	2'098'100	700'800	33.4
Fonds de renouvellement "compostière"	23'300	23'300	0	0.0
Fonds de péréquation de la STEP	1'275'600	574'800	700'800	121.9
Fonds des SI	1'500'000	1'500'000	0	0.0

Il y a lieu de relever que la hausse des charges nettes de la STEP entraîne un recours fortement accru au fonds de péréquation.

5. Plan des investissements pour les années 2010 à 2013

Ce plan est constitué par les deux chapitres suivants :

- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements de 2010 à 2013, portant sur les crédits déjà votés (AI).
- ⇒ Un plan des dépenses d'investissements pour 2010 à 2013, portant sur les crédits à voter d'ici la fin 2013, lesquels sont classés par date de sortie du préavis (AII).

Voici la récapitulation des dépenses présumées d'investissements du patrimoine financier pour l'exercice 2010 :

(en millions de francs)	Dépenses présumées		
	Sur crédits votés au 31.08.2009	Sur crédits à voter	Total
Administration générale et finances	3.5	7.7	11.2
Sécurité publique et sports	3.5	3.9	7.4
Culture, logement et patrimoine	17.3	6.3	23.6
Travaux	33.1	3.8	36.9
Enfance, jeunesse et éducation	18.0	1.1	19.1
Sécurité sociale et environnement	0.8	1.8	2.6
Services industriels	31.2	21.0	52.2
Objets multidirection	0.0	30.7	30.7
Total général	107.4	76.3	183.7

Les principales dépenses prévues pour 2010 sont les suivantes :

(en milliers de francs)

Ensemble des crédits-cadres (Voirie, collecteurs, parcs, eaux, gaz, électricité)	35'879
RECOLTE – Evolution et extensions des infrastructures informatiques	3'050
Remplacement du parc des micro-ordinateurs	5'280
Programme d'entretien des immeubles des patrimoines administratif et financier	3'500
Théâtre 12 (Opéra) – Rénovation et extension	11'000
Route de contournement de La Sallaz	8'000
Amélioration de la distribution de l'eau dans le Nord lausannois	3'000
Renouvellement du réseau de distribution d'électricité	15'000
Métamorphose – Réaménagement du réseau de gaz	4'000
Création d'une société d'investissement dans les énergies renouvelables	3'000
Déploiement du réseau secondaire optique	4'000
Extension du chauffage à distance au sud de Lausanne	3'500

Précisons encore que les recettes d'investissements pour 2010 sont évaluées à Fr. 18,5 millions et que les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 174,2 millions compte tenu des demandes d'autorisations d'achats.

6. Evolution présumée de la situation financière en 2010

Pour estimer cette évolution, il convient d'abord de déterminer le volume d'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement (ressources), puis de définir l'utilisation en se fondant sur le plan des investissements ainsi que les demandes d'achats de matériels et de logiciels informatiques, de véhicules, de machines et de matériel. Enfin, l'opposition des deux données (ressources et utilisation) indique dans quelle mesure la Commune est apte à financer par ses propres moyens les investissements programmés.

Détermination de l'autofinancement		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Excédent des charges de fonctionnement	18.3	
Amortissements		105.5
Attributions aux réserves		7.7
Prélèvements sur les réserves	2.8	
	<u>21.1</u>	<u>113.2</u>
Autofinancement	<u>92.1</u>	
	<u>113.2</u>	<u>113.2</u>
Investissements nets du patrimoine administratif (utilisation)		
	Doit	Avoir
	(En millions de francs)	
Dépenses brutes d'investissements	183.7	
Autorisations d'achats	9.0	
Subventions et recettes sur investissements		18.5
	<u>192.7</u>	<u>18.5</u>
Investissements nets		174.2
	<u>192.7</u>	<u>192.7</u>
Financement		
	Mios de francs	%
Investissements nets	174.2	100.0
./. Autofinancement	<u>92.1</u>	<u>52.9</u>
Insuffisance d'autofinancement ou emprunts nouveaux	<u>82.1</u>	<u>47.1</u>

7. Conclusions

En vertu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis N° 2009/52 de la Municipalité, du 30 septembre 2009 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2010 comme il suit :

Charges	Fr. 1'649'987'400
Revenus	<u>1'631'655'200</u>
Excédent des charges	<u>Fr. 18'332'200</u>
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2010 à 2013 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2010.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

- Annexes :
- A. Compte de fonctionnement par direction
 - B. Compte de fonctionnement par nature
 - C. Evolution du compte de fonctionnement (sans les imputations internes) de 1980 à 2010
- Brochure du projet de budget de l'exercice 2010
Plan des investissements pour les années 2010 à 2013

ANNEXE A

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

	BUDGET DE 2010		BUDGET DE 2009		COMPTES DE 2008	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	317'977'900	648'066'000	298'394'200	617'549'200	291'238'179.67	612'082'692.59
SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS	167'026'200	72'488'600	161'377'400	69'221'800	156'531'530.80	64'637'262.30
CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	124'130'700	56'761'200	123'184'000	59'510'200	122'633'193.89	58'559'176.45
TRAVAUX	222'080'900	158'208'100	215'613'600	158'333'400	207'376'692.79	154'300'627.79
ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	172'704'000	41'828'100	165'742'400	40'207'000	161'000'603.16	40'500'019.36
SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT	121'076'500	54'397'600	108'513'900	44'328'000	104'395'759.88	43'779'825.26
SERVICES INDUSTRIELS	524'991'200	599'905'600	584'148'200	657'675'800	521'335'228.63	590'754'978.42
TOTAUX	1'649'987'400	1'631'655'200	1'656'973'700	1'646'825'400	1'564'511'188.82	1'564'614'582.17
EXCEDENT DES CHARGES OU DE REVENUS		18'332'200		10'148'300	103'393.35	
	1'649'987'400	1'649'987'400	1'656'973'700	1'656'973'700	1'564'614'582.17	1'564'614'582.17

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2008	Budget 2009	Nature	Budget 2010	Ecart au budget précédent	%
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
1'564'511'188.82	1'656'973'700	3 CHARGES	1'649'987'400	-6'986'300	-0.4
491'777'759.24	505'201'400	30 CHARGES DE PERSONNEL	527'116'300	21'914'900	4.3
486'275.00	426'600	Rétribution des autorités	622'400	195'800	45.9
398'739'215.96	410'021'400	Traitements	427'595'800	17'574'400	4.3
24'833.00	35'000	Traitements du personnel enseignant	35'000	0	0.0
23'970'309.41	33'150'200	Cotisations aux assurances sociales	34'903'200	1'753'000	5.3
57'218'531.34	60'972'800	Cotisations à la caisse de pensions	64'669'400	3'696'600	6.1
7'534'822.80	7'956'500	Assurance-accidents	7'530'100	-426'400	-5.4
1'936'400.85	1'975'100	Prestations à des retraités	1'881'200	-93'900	-4.8
0.00	-13'000'000	Economie de personnel	-14'000'000	-1'000'000	7.7
1'867'370.88	3'663'800	Autres charges de personnel	3'879'200	215'400	5.9
509'100'809.64	569'827'900	31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	507'657'100	-62'170'800	-10.9
3'257'240.06	3'601'400	Imprimés et fournitures de bureau	3'518'400	-83'000	-2.3
10'863'571.14	11'254'500	Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'104'300	849'800	7.6
300'132'892.78	343'022'800	Eau, énergie et chauffage	268'928'500	-74'094'300	-21.6
17'174'267.64	17'507'500	Marchandises	18'842'800	1'335'300	7.6
18'111'763.60	18'040'300	Entretien des biens immobiliers	16'965'500	-1'074'800	-6.0
12'687'564.80	13'572'600	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	13'971'400	398'800	2.9
26'439'936.00	27'742'600	Loyers et redevances d'utilisation	37'472'100	9'729'500	35.1
2'707'585.05	2'809'400	Déplacements, débours, dédommagements	2'846'400	37'000	1.3
86'129'732.34	88'075'700	Autres prestations de tiers	94'085'200	6'009'500	6.8
31'596'256.23	44'201'100	Impôts, taxes et frais divers	38'922'500	-5'278'600	-11.9
74'171'151.40	75'331'000	32 INTERETS DIVERS	76'138'900	807'900	1.1
73'925'589.30	75'136'000	Intérêts des dettes	75'900'400	764'400	1.0
245'562.10	195'000	Autres intérêts passifs	238'500	43'500	22.3

ANNEXE B

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2008	Budget 2009	Nature	Budget 2010	Ecart au budget précédent	
Fr.	Fr.		Fr.	Fr. %	
122'236'904.31	118'463'100	33 AMORTISSEMENTS	115'141'300	-3'321'800	-2.8
8'279'454.46	7'243'000	330 Pertes, défalcons, moins-values	9'617'800	2'374'800	32.8
113'957'449.85	111'220'100	331 Amortissements du patrimoine administratif	105'523'500	-5'696'600	-5.1
173'659'505.75	182'462'800	35 DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	197'710'400	15'247'600	8.4
173'310'025.05	182'059'800	351 Participation à des charges cantonales	197'307'400	15'247'600	8.4
349'480.70	403'000	352 Participation à des charges de communes	403'000	0	0.0
77'832'499.13	77'759'600	36 SUBVENTIONS ACCORDEES	79'242'700	1'483'100	1.9
73'602'160.25	73'493'600	365 Subventions à des institutions	75'037'000	1'543'400	2.1
4'230'338.88	4'266'000	366 Aides individuelles	4'205'700	-60'300	-1.4
10'975'683.95	7'397'500	38 ATTRIBUTIONS AUX RESERVES	7'753'500	356'000	4.8
10'975'683.95	7'397'500	380 Attributions aux réserves	7'753'500	356'000	4.8
104'756'875.40	120'530'400	39 IMPUTATIONS INTERNES	139'227'200	18'696'800	15.5
104'756'875.40	120'530'400	390 Imputations internes	139'227'200	18'696'800	15.5

ANNEXE B

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2008	Budget 2009	Nature	Budget 2010	Ecart au budget précédent	%
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	
1'564'614'582.17	1'646'825'400	4 REVENUS	1'631'655'200	-15'170'200	-0.9
481'041'914.52	468'300'000	40 IMPOTS	462'300'000	-6'000'000	-1.3
305'610'433.87	300'000'000	400 Impôts sur le revenu et la fortune	310'000'000	10'000'000	3.3
109'164'338.30	100'000'000	401 Impôts sur le bénéfice et le capital	85'000'000	-15'000'000	-15.0
31'003'538.10	30'500'000	402 Impôts fonciers	31'500'000	1'000'000	3.3
7'909'453.15	10'000'000	404 Droits de mutation	8'000'000	-2'000'000	-20.0
21'397'770.25	22'000'000	405 Impôts sur les successions et donations	22'000'000	0	0.0
5'956'380.85	5'800'000	406 Impôts sur la propriété et sur la dépense	5'800'000	0	0.0
2'208'626.05	1'998'500	41 PATENTES, CONCESSIONS	2'028'500	30'000	1.5
2'208'626.05	1'998'500	410 Patentes, concessions	2'028'500	30'000	1.5
83'782'979.91	83'227'700	42 REVENUS DES BIENS	108'433'600	25'205'900	30.3
2'560'443.72	1'504'000	421 Intérêts moratoires et divers	2'201'000	697'000	46.3
191'093.56	80'000	422 Revenus des capitaux du patrimoine financier	80'000	0	0.0
32'231'098.38	32'132'000	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier	29'270'000	-2'862'000	-8.9
6'853'413.34	5'366'600	424 Plus-values, produits exceptionnels	3'499'100	-1'867'500	-34.8
6'659'226.24	6'577'600	425 Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif	35'601'200	29'023'600	441.2
35'287'704.67	37'567'500	427 Revenus des biens du patrimoine administratif	37'782'300	214'800	0.6
727'933'711.62	793'281'300	43 TAXES, VENTES ET PRESTATIONS FACTUREES	725'450'700	-67'830'600	-8.6
3'280'247.95	3'106'800	431 Emoluments administratifs	4'063'300	956'500	30.8
130'259'836.12	241'707'200	434 Redevances et prestations facturées	244'014'200	2'307'000	1.0
555'265'680.13	502'838'600	435 Ventes	425'581'000	-77'257'600	-15.4
12'671'975.34	9'747'200	436 Dédommagements de tiers	9'556'800	-190'400	-2.0
14'024'604.50	20'200'000	437 Amendes	21'700'000	1'500'000	7.4
5'282'730.58	8'166'200	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements	9'651'600	1'485'400	18.2
7'148'637.00	7'515'300	439 Autres recettes	10'883'800	3'368'500	44.8

ANNEXE B

COMpte DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Comptes 2008	Budget 2009		Nature	Budget 2010		Ecart au budget précédent	
	Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	%
4'029'896.15	3'500'000		44 PART A DES RECETTES SANS AFFECTATION	3'500'000	0	0.0	
4'029'896.15	3'500'000		441 Part à des recettes cantonales	3'500'000	0	0.0	
156'583'907.16	172'465'400		45 DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	186'519'100	14'053'700	8.1	
12'936'902.45	12'171'500		450 Participation de la Confédération aux charges	13'890'900	1'719'400	14.1	
137'037'793.61	154'096'100		451 Participation du Canton aux charges	166'055'700	11'959'600	7.8	
6'609'211.10	6'197'800		452 Participation de communes aux charges	6'572'500	374'700	6.0	
2'006'623.60	1'424'000		46 SUBVENTIONS ACQUISES	1'397'200	-26'800	-1.9	
556'541.85	92'000		460 Subventions de la Confédération	93'000	1'000	1.1	
1'450'081.75	1'332'000		461 Subventions du Canton	1'304'200	-27'800	-2.1	
0.00	0		469 Autres subventions	0	0		
2'270'047.76	2'098'100		48 PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES	2'798'900	700'800	33.4	
2'270'047.76	2'098'100		480 Prélèvements sur les réserves	2'798'900	700'800	33.4	
104'756'875.40	120'530'400		49 IMPUTATIONS INTERNES	139'227'200	18'696'800	15.5	
104'756'875.40	120'530'400		490 Imputations internes	139'227'200	18'696'800	15.5	
103'393.35	10'148'300		EXCEDENT DE REVENUS				
			EXCEDENT DE CHARGES	18'332'200	8'183'900	80.6	

ANNEXE C

EVOLUTION DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT (sans les imputations internes)

En millions de francs	Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes		Comptes	
	1 9 8 0	1 9 9 0	1 9 9 5	2 0 0 0	2 0 0 5	2 0 0 8	2 0 0 9	2 0 1 0	Budget							
CHARGES	482.8	862.4	1'040.6	1'131.7	1'190.7	1'331.5	1'536.4									
Charges de personnel	173.7	291.0	365.8	385.5	442.6	472.5	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0	505.0
Biens, services et marchandises	131.4	259.0	300.7	327.4	386.6	430.0	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7	569.7
Intérêts passifs	37.0	44.6	87.2	92.3	75.6	73.6	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3	75.3
Amortissements	71.1	112.0	98.0	109.7	112.3	112.4	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5	118.5
Dédommagements à des collectivités publiques	37.4	76.1	114.5	136.6	91.4	148.9	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5	182.5
Subventions accordées	26.3	70.0	61.2	65.4	73.3	77.3	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0	78.0
Attributions aux réserves	5.9	9.7	13.2	14.8	8.9	16.8	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4	7.4
REVENUS	485.5	830.1	980.8	1'089.7	1'154.6	1'337.7	1'526.2									
Impôts	226.4	360.9	402.7	426.9	403.5	464.1	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3	468.3
Patentes, concessions	2.0	2.8	3.1	3.2	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Revenus des biens	31.6	39.5	49.5	58.5	61.3	67.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2	83.2
Contributions diverses	198.3	322.8	471.2	511.4	614.8	628.8	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2	793.2
Part à des recettes sans affectation	4.0	9.6	5.1	3.4	4.3	4.8	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Dédommagements de collectivités publiques	16.1	32.0	24.8	44.4	62.0	162.7	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5	172.5
Subventions acquises	6.9	1.5	15.2	4.2	2.5	2.0	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Prélèvements aux réserves	0.2	61.0	9.2	37.7	4.3	6.2	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
EXCEDENT DE CHARGES	-2.7	32.3	59.8	42.0	36.1	-6.2	10.2									
AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	95.9	23.9	36.7	37.0	74.5	121.9	106.4									

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a traité du préavis 2009/52 ainsi que du projet de budget 2010 dans ses séances des 9, 18 et 23 novembre 2009. Auparavant, chaque sous-commission a pu dans sa direction respective obtenir toutes les informations complémentaires à celles figurant dans le projet de budget 2010. Les rapports établis pour chaque direction ont été étudiés en commission plénière ; les éléments principaux ainsi que les déterminations de la Commission figurent dans ce document.

Généralités

Le budget de fonctionnement de la Commune de Lausanne pour l'exercice 2010 présente un excédent de charges de Fr. 18,332 millions. Les charges s'élèvent à Fr. 1'649'987'400.– et les revenus à Fr. 1'631'655'200.–.

Ce budget montre une aggravation de Fr. 8 millions en comparaison du budget 2009, passant de Fr. 10 millions à Fr. 18 millions de déficit, et de Fr. 18 millions par rapport aux comptes 2008, passant de comptes équilibrés à un déficit de Fr. 18 millions. Après une courte période où l'on tendait vers un retour à l'équilibre, nous pouvons constater à nouveau une aggravation de la situation financière communale avec une dette dépassant les Fr. 2,5 milliards.

Considérations générales

Nous pouvons constater que la Municipalité a établi ce budget au plus près de ses possibilités, mais la réalité pourrait réserver quelques surprises, particulièrement au chapitre de la péréquation financière intercommunale et cantonale. Pour mémoire, rappelons qu'il demeure une incertitude aussi longtemps que le Canton n'a pas communiqué les montants définitifs, ceci pour notre Ville comme pour toutes les Communes de notre canton.

Budget de fonctionnement*Charges*

Les charges prévues sont en diminution de Fr. 6'986'300.–, soit 0,4% du budget 2009. Ce montant est à relativiser, car il est fortement influencé par la diminution du poste 31 biens, services et marchandises (achat d'énergie aux SI –Fr. 76 millions).

30 : *charges de personnel* (Fr. 527 millions ou 32% des charges) : en augmentation de 4,3%. L'essentiel des augmentations d'effectif (111 EPT) se retrouve aux services de la jeunesse et des loisirs, de la petite enfance, ainsi qu'au

Service social. Cette augmentation est liée à la hausse des dossiers d'aide sociale et de chômage. Une part de ces nouveaux postes sera prise en charge par l'Etat, tant pour la petite enfance que pour le social.

31 : *biens, services et marchandises* (31% des charges) : en diminution de 10,9%. Comme cité précédemment, la diminution du coût d'achat de l'énergie (–23,7%) nous incite à relativiser cette baisse. Si l'on en fait abstraction, les charges de ce poste sont en augmentation de 5,7%.

32 : *intérêts passifs* (5% des charges) : en augmentation de 1,1%, le taux présumé des emprunts à renouveler en 2010 étant plus bas ainsi que l'encaissement de dividendes extraordinaires EOS en 2009 ayant permis de contenir l'évolution de la dette, donc des charges d'intérêts.

33 : *amortissements* (7% des charges) : en diminution de 2,8%. Pas de remarques particulières.

35 : *dédommagements à des collectivités publiques* (12% des charges) : en augmentation de 8,4%.

36 : *subventions accordées* (5% des charges du budget) : en augmentation de 1,9%. Nous pouvons relever cependant une bonne maîtrise des ces charges par la Municipalité. Citons comme nouvelle subvention la Caravane interculturelle qui remplace celle de la fête à Lausanne. Une part des augmentations est également due à des adaptations salariales.

38 : *attributions aux réserves* (0,47% des charges) : en augmentation de 4,8%. Pas de remarques particulières.

39 : *imputations internes* (8% des charges) : en augmentation de 15,5%. La différence est due à l'augmentation de factures internes au SI mais n'influence pas les comptes communaux.

Revenus

Les revenus prévus sont en diminution de Fr. 15'170'200.–, soit 0,9% du budget 2009.

40 : *impôts* (Fr. 462 millions ou 28% des revenus) : en diminution de Fr. 6 millions. Si l'on peut rester optimiste concernant les personnes physiques, il n'en est pas de même pour les personnes morales. La perte d'impôts provenant de grandes institutions bancaires ne sera de loin pas compensée par l'arrivée ou le développement de nouvelles sociétés. Il est prévu une diminution de Fr. 15 millions sur les personnes morales par rapport au budget 2009, et de Fr. 24 millions par rapport aux comptes 2008.

41 : *patentes, concessions* (0,12% des revenus) : en augmentation de 1,5%. Pas de remarques particulières.

42 : *revenus des biens* (7% des revenus) : en augmentation de Fr. 25,2 millions ou 30,3% due à la hausse du produit des participations permanentes EOS Holding pour Fr. 29 millions, amputés par les changements dus à la recapitalisation de la CPCL ainsi que la baisse de Fr. 2 millions du retour du crédit AC bonifié par les SI.

43 : taxes, ventes et prestations facturées (44% des revenus) : en diminution de Fr. 67,8 millions ou 8,6%. La baisse du prix de vente du gaz et du chauffage à distance compensée par une baisse du prix d'achat ainsi que la diminution du timbre d'acheminement de l'électricité faussent la comparaison avec les budgets précédents. Si l'on fait abstraction de ces postes, l'on peut constater une progression de 8,1%. Relevons la volonté de la Municipalité d'augmenter les mesures d'économies ou de recettes de Fr. 2 millions pour l'année prochaine qui devraient donc être de Fr. 5 millions ! Seul le bouclage des comptes 2010 pourra vérifier cela.

44 : part à des recettes sans affectations (0,21% des revenus) : inchangé. Pas de remarques particulières.

45 : dédommagements de collectivités publiques (11% des revenus) : augmentation de Fr. 14,1 millions ou 8,1%. La hausse est due en partie à l'augmentation de la péréquation intercommunale, ainsi qu'à des revenus supplémentaires compensant en partie des augmentations de personnel notamment à la DEJE et à la SSE.

48 : prélèvements sur les réserves (0,17% des revenus) : augmentation de 33,4% due uniquement à l'augmentation des charges nettes de la STEP.

Examen des directions

Administration générale et Finances

	2010	2009	évolution
EPT	257,59	249,89	7,7
Charges	317'977'900	298'394'200	19'583'700
Revenus	648'066'000	617'549'200	30'516'800
Excédent revenus	330'088'100	319'155'000	10'933'100

Modification structurelle :

- Le transfert de l'atelier de numérisation (anciennement au Service de la culture) au SOI.

Les incertitudes du calcul de la péréquation intercommunale peuvent entraîner des différences importantes. L'encaissement d'une partie de la soulte ainsi que la hausse des dividendes de EOS Holding pour env. Fr. 29 millions supplémentaires permettent de compenser la baisse du revenu des impôts et d'améliorer fortement le revenu de cette direction pour 2010.

La sous-commission composée de MM. David Payot et Fabrice Ghelfi a obtenu de M. le syndic et des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 8 oui et 6 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Sécurité publique et Sports

	2010	2009	évolution
EPT	966,225	962,225	4
Charges	167'026'200	161'377'400	5'648'800
Revenus	72'488'600	69'221'800	3'266'800
Excédents de charges	94'537'600	92'155'600	2'382'000

L'augmentation des charges de cette direction est due essentiellement aux charges de personnel, notamment la prise en compte de l'indemnité de fonction des policiers dans les traitements assurés auprès de la Caisse de pensions.

L'augmentation des revenus est due à la nouvelle convention établie entre la Ville et L'ECA, à l'augmentation de la participation annuelle de l'Office fédéral des routes pour les interventions en matière de secours routier, à la participation de l'ECA à un poste d'officier responsable de la formation des sapeurs pompiers, à une nouvelle convention entre la Ville et le Service de la santé publique pour le financement des forces sanitaires, et au remboursement complet d'un équipement de radiocommunication (Polycom).

A la demande de la Municipalité, la sous-commission propose un amendement concernant le Corps de police :

Augmentation de l'effectif de 10 policiers pour un coût de Fr. 1'195'900.-

Ces unités seront affectées à la lutte contre le trafic de produits stupéfiants en rue. La mise en place d'un dispositif renforcé permanent rendrait plus efficace la lutte contre le trafic de produits stupéfiants. Un tel dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique de santé publique dont une des mesures est de limiter l'accessibilité aux produits stupéfiants.

Somme à rajouter au budget 2010 : Fr. 1'195'900.-

2400.301 Traitements Fr. 932'000.-
2400.303 Cotisations sociales Fr. 61'500.-
2400.304 Cotisations à la caisse de pensions Fr. 202'400.-

Budget 2010 amendé

2400.301 Traitements Fr. 60'557'600.-
2400.303 Cotisations sociales Fr. 4'981'600.-
**2400.304 Cotisations à la Caisse de pensions
Fr. 11'426'100.-**

Au vote, cet amendement a été accepté par 8 oui, 1 non et 5 abstentions.

La sous-commission propose un 2^e amendement :

Adaptation du coût de formation des aspirants de police (amélioration du budget de Fr. 15'000.-).

Le coût d'un aspirant à l'Académie de police de Savatan a changé, conséquence de la décision prise à l'Assemblée générale du 2 octobre 2009 de la Conférence des directeurs

des polices municipales vaudoises. Le prix passant de Fr. 22'000.– à Fr. 48'000.– dès l'école 2010, une modification technique, au titre des lignes 309 «autres charges de personnel» et 452 «participation des Communes aux charges» est nécessaire. Cette modification ne provoque pas de charge supplémentaire, au contraire, elle corrige un déséquilibre qui existait entre charges et recettes.

Budget 2010

2400.309 Charges pour 15 aspirants à Fr. 22'000.–
Fr. 330'000.–

2400.452 Recettes pour 15 aspirants à Fr. 21'000.–
Fr. 315'000.–

Amendement

2400.309 Charges pour 15 aspirants à Fr. 48'000.–
Fr. 720'000.–

2400.452 Recettes pour 5 (+1) moniteurs à Fr. 120'000.–
Fr. 720'000.–

L'amendement consiste ainsi à rajouter Fr. 390'000.– à la ligne 2400.309 «autres charges de personnel» et Fr. 405'000.– à la ligne 2400.452 «participation des Communes aux charges».

Budget amendé

2400.309 Autres charges de personnel Fr. 916'600.–

**2400.452 Participation des Communes aux charges
Fr. 720'000.–**

Au vote, cet amendement a été accepté par 13 oui et 1 abstention.

Les commissaires de la direction ont émis un vœu concernant le service de protection et du sauvetage :

La Commission des finances a pris note de la décision municipale d'engager un mandataire psychologue à SPSL pour 2010. Cependant, étant convaincue du besoin avéré en soutien psychologique des corps de métier affectés à ce service, **la Commission souhaite que la Municipalité évalue la création d'un poste fixe de psychologue pour 2011.**

Au vote, ce vœu a été accepté par 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

La sous-commission composée de M^{me} Florence Germond et M. Ulrich Doepper a obtenu de M. le directeur de la Sécurité publique et des Sports ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 9 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Culture, Logement et Patrimoine

	2010	2009	évolution
EPT	245,668	233,638	12,03
Charges	124'130'700	123'184'000	946'700
Revenus	56'761'200	59'510'200	-2'749'000
Excédents de charges	67'369'500	63'673'800	3'695'700

Modifications structurelles :

- Au Service du logement et des gérances, à la suite du départ à la retraite du chef de l'office de l'hygiène, le service a été supprimé; en lieu et place a été créé un bureau de l'intégration canine avec un poste d'enquêteur de 0,5 EPT.
- Le regroupement de la Bibliothèque municipale avec les Archives de la Ville de Lausanne.

Concernant les charges de cette direction, notons, entre autres, l'augmentation de 8,2 EPT par l'intégration du personnel administratif de COLOSA et la création d'un poste d'archiviste adjoint (0,8 EPT) suite à la nomination de l'archiviste au poste de chef de service du BAVL.

En ce qui concerne les revenus: la perte du revenu locatif des immeubles cédés à la CPCL.

La sous-commission composée de MM. Claude Mettraux et Giampiero Trezzini a obtenu de M^{me} la directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 11 oui et 3 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Travaux

	2010	2009	évolution
EPT	848,09	844,05	4,04
Charges	222'080'900	215'613'600	6'467'300
Revenus	158'208'100	158'333'400	-125'300
Excédent de charges	63'872'800	57'280'200	6'592'600

La sous-commission composée de M^{mes} Claude Grin et Elisabeth Wermelinger a obtenu de M. le directeur des Travaux ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

A la demande de la Municipalité, la sous-commission propose l'amendement suivant concernant Routes et Mobilité

4201.318 Participation au Label Suisse pour un montant de Fr. 400'000.–:

Budget amendé

4201.318 Autres prestations de tiers Fr. 4'400'000.–

Au vote, l'amendement est accepté par 7 oui, 1 non et 6 abstentions.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 9 oui et 5 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Enfance, Jeunesse, Education

	2010	2009	évolution
EPT	724,8571	692,1241	32,733
Charges	172'704'000	165'742'400	6'961'600
Revenus	41'828'100	40'207'000	1'621'100
Excédent de charges	130'875'900	125'535'400	5'340'500

L'augmentation des charges est due principalement à la volonté de concrétiser la seconde partie du plan de développement en place d'accueil dans les centres de vie infantine communaux et dans les APEMS. Il s'agit là d'une volonté municipale et du Conseil communal afin de toujours mieux répondre à la demande en matière de service d'accueil de l'enfance.

L'étude de cette direction n'a suscité aucune remarque de la Commission.

La sous-commission composée de MM. Jean-François Cachin et Philippe Clivaz a obtenu de M. le directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 10 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Sécurité sociale et Environnement

	2010	2009	évolution
EPT	714,05	670,05	44
Charges	121'076'500	108'513'900	12'562'600
Revenus	54'397'600	44'328'000	10'069'600
Excédent de charges	66'678'900	64'185'900	2'493'000

La sous-commission composée de M^{mes} Myriam Tétaz et Isabelle Truan a obtenu de M. le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement ainsi que des chefs de ser-

vice de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

L'augmentation des charges, compensée en grande partie par des revenus supplémentaires, est due à l'adaptation de la direction aux difficultés conjoncturelles et économiques actuelles qui vont encore s'aggraver pour l'année prochaine. Il s'agit essentiellement de frais de personnel, de location de nouveaux locaux et de mobilier.

Concernant Parcs et promenades, ayant une vocation différente que les autres services de la direction, les commissaires ont pu constater que les charges étaient bien maîtrisées.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 10 oui et 4 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Services industriels

	2010	2009	évolution
EPT	534,4	527,9	6,5
Charges	524'991'200	584'148'200	-59'157'000
Revenus	599'905'600	657'675'800	-57'770'200
Excédent de revenus	74'914'400	73'527'600	1'386'800

Modifications structurelles: pas de changements majeurs.

- On peut tout de même relever le regroupement des collaborateurs du service commercial dans les locaux de Chauderon 23, 25 et 27.
- La création au Magesi d'une unité de transport chargée de centraliser et de coordonner les transports lourds des différents services.

On constate une évolution divergente des autres directions. Si les effectifs sont également en hausse, les charges et les revenus sont en baisse. Toutefois, les bénéfices continuent à augmenter.

L'étude de cette direction n'a pas suscité de discussion particulière.

La sous-commission composée de MM. Jean-Charles Bettens et Pierre-Antoine Hildbrand a obtenu de M. le directeur des Services industriels ainsi que des chefs de service de la direction toutes les réponses aux questions qu'elle a posées en complément des explications fournies dans la brochure.

Au vote, la Commission a accepté le budget de la direction par 11 oui et 3 abstentions. Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

Plan des investissements pour les années 2010 à 2013

La Commission des finances a pris acte du plan des investissements. Un commissaire relève que la phase 3 concernant la rénovation de la salle de gym de Vers-chez-les-Blanc ne figure plus dans le plan alors qu'elle était prévue dans le préavis 2006/9. La Municipalité ayant dû fixer d'autres priorités, le projet est temporairement écarté.

Evolution présumée de la situation financière en 2010

La prévision d'insuffisance d'autofinancement pour l'exercice 2010 est de Fr. 82,1 millions sur Fr. 174,2 millions d'investissements nets, soit 47%. Relevons une nette aggravation de ce taux en rapport à l'exercice en cours où l'insuffisance est de Fr. 23,7 millions ou 18%. Il s'agit là d'un indicateur financier très important qui détermine la capacité d'une collectivité publique à faire face à ses dépenses d'investissements par ses moyens propres. Le recours à l'emprunt crée une dépendance de la collectivité vis-à-vis des bailleurs de fonds et l'expose au risque de fluctuation des taux d'intérêts.

Conclusions

Le président de la Commission des finances ne voudrait pas terminer ce rapport sans remercier la Municipalité pour sa collaboration pour l'étude de ce budget. Ses remerciements vont également à tous les chefs de service et en particulier à M. Barbi ainsi qu'à M. Vaney, adjoint administratif au service financier, pour leur précieuse collaboration à la Commission des finances.

A l'issue de ses travaux concernant l'étude de ce préavis, la Commission des finances a accepté :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement 2010 amendé comme suit :

Charges	Fr. 1'651'973'300.–
Revenus	Fr. 1'632'060'200.–
Excédent de charges	Fr. 19'913'100.–

 par 9 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions ;
2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2010 à 2013 par 9 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2010 par 10 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions.

Le président : – Le rapport de la Commission des finances ayant été distribué à tous les membres du Conseil, nous renonçons à sa lecture. J'ouvre la discussion générale.

Discussion générale

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Nous voilà à l'exercice de style de la politique lausannoise, l'approbation du

budget. Où l'on verra les groupes, à quelques nuances près, remonter sur leurs chevaux de bataille des derniers budgets, le résultat final étant acquis d'avance, j'imagine.

En effet. Le camp bourgeois ne viendra-t-il pas une nouvelle fois avec son argument majeur, la dette de la Ville et l'incapacité de l'Exécutif de proposer des solutions pour l'absorber? Tout en sous-entendant que d'autres majorités – l'Exécutif cantonal – ont brillamment inversé la tendance. Cet argument n'appellera-t-il pas la réponse convenue de la Municipalité? Celle-ci expliquera avec la régularité de métronome qui est la sienne qu'en regard de la valeur des biens de la Ville – terrains, immeubles, SIL – cette dette n'est finalement pas si dramatique, puisque la Ville a été gratifiée d'une notation A+ et d'une perspective considérée comme « stable » par Standard & Poors, avec ce qui s'ensuit sur le marché des emprunts. En somme, il n'y a rien à voir de ce côté-ci, circulez. On peut imaginer que, comme les années précédentes, le camp bourgeois s'abstiendra au vote final.

La gauche de la gauche ne tentera-t-elle pas de marquer le terrain avec des amendements sans vrai lendemain? Elle s'abstiendra aussi – c'est une hypothèse – comme les années précédentes, en signe de protestation?

Les Socialistes et les Verts ne soutiendront-ils pas – avec des bémols, certes – le budget? Ce qui lui vaudra d'être accepté en fin de compte.

Du déjà vu, donc, un éternel recommencement. Mais, puisque ce doit être fait, allons y.

Le budget 2010 est un mélange sans vraies aspérités, mais savamment orchestré par le grand argentier en chef de la Ville – je nomme Daniel Brélaz –, qui parvient, malgré une situation économique délicate, à proposer un budget neutre. Je préfère neutre à équilibré.

Toutefois, le groupe des Verts a quelques interrogations, voire souhaite manifester des mécontentements vis-à-vis du budget. Je commence avec deux points, qui relèvent plutôt du détail, mais dont les implications sont fondamentales.

D'abord l'amendement demandant dix policiers supplémentaires pour lutter contre le commerce de la drogue. Sur le fond, rien à dire, nous l'avons vu avec la résolution de ce soir. En revanche, il y a là un enjeu politique majeur en matière sécuritaire et de santé publique et sociale, que le groupe des Verts aurait souhaité voir traité comme un tout. Nous avons parlé ce soir de la politique des quatre piliers – prévention, thérapie, réduction des risques, répression et régulation du marché – aujourd'hui ancrée dans la loi fédérale. Elle a été soumise au peuple, c'est donc quelque chose de vraiment acquis. Nous aurions aimé que la Municipalité nous présente sa politique dans ce domaine, de façon coordonnée. Je ne pense pas que des débats de fin de soirée sur la base d'une interpellation urgente comme lors de la précédente séance de notre Conseil, ou même

l'échange, certainement constructif et intéressant, que la CoFin a pu avoir avec le directeur de la Sécurité publique et le chef de la police, remplacent un débat en plenum sur un objet si important. Sur l'implication plus fondamentale, cette absence apparente de coordination, ou cette mauvaise coordination entre les municipaux augure mal des prochains objets que nous aurons à traiter ici. Je pense à Métamorphose et à toute la politique des transports en commun.

Un second point de mécontentement a soulevé passablement de débats au sein du groupe: la subventions à Label Suisse. Pour rappel, il s'agit de Fr. 300'000.– de subvention, de Fr. 100'000.– de garantie de déficit, déjà inclus dans le budget de Label Suisse. C'est un montant acquis, en quelque sorte. Il faut encore y ajouter Fr. 250'000.– pour l'aspect matériel de la manifestation. Soit Fr. 650'000.– en tout, portés au budget de la Direction des travaux. Est-ce que Label Suisse prend ses aises à Lausanne? On peut se poser la question. Depuis sa naissance, il a trois manifestations au compteur, les trois à Lausanne. Si le but est de pérenniser une fête à Lausanne et un compte à la limite, c'est un peu «du pain et des jeux». Mais, apparemment, ça va tellement mal que c'est tout ce qu'on peut proposer à la population. Ayons le courage d'appeler cette fête par son nom: «Label Lausanne».

D'autres points pourraient être soulevés par l'un ou l'autre membre du groupe en cours de débat, je ne prolonge donc pas davantage.

Laissez-moi cependant évoquer un élément. Au moment où la gauche de la gauche crée un courant vert – pas un courant électrique –, où les Verts libéraux se sont constitués dans le camp bourgeois pour instaurer une réflexion plus durable sur les décisions de la droite de notre hémicycle, et d'autres aussi, où le Parti socialiste cherche des solutions pour stopper l'érosion de son électorat en faveur des Verts, où même l'UDC propose de turbiner nos eaux usées sur leur parcours vers la Step, au moment où plus personne sur la planète n'ignore la notion de réchauffement climatique, où l'écologie devient un argument politique central et général – ce ne sont pas les Verts qui se plaindront de ce changement fondamental –, les Verts regrettent que ce souci n'apparaisse nulle part, comme une vraie vision et une occasion d'investir dans le futur, dans le budget et le plan des investissements.

Pour conclure, une large majorité du groupe des Verts, avec quelques abstentions, acceptera le budget tel qu'amendé par la Commission des finances. Pour ne pas reprendre la parole en cours de soirée, je vous dis déjà qu'il acceptera dans la même proportion les autres préavis étudiés par la Commission des finances, sauf le R77 déjà traité.

M. David Payot (AGT): – Un budget de la Commune peut être commenté sur deux plans: comptable et politique. Le Conseil communal est appelé à prendre position plutôt sur la dimension politique. En outre, il est risqué de s'aventurer sur la dimension comptable. Dans ce domaine, le syndic

occupe une position nettement dominante, qu'il se prive rarement de nous rappeler. Néanmoins, je dois m'y aventurer quelques instants. Cela pour éviter de mélanger la démarche comptable, visant en principe un bénéfice ou un équilibre financier, avec la démarche politique, qui doit s'orienter sur les besoins de la collectivité.

Sur le plan comptable, nous constatons un budget 2010 déficitaire de Fr. 18 millions, soit 10 de plus qu'en 2009, mais aussi 9 de moins que dans le budget 2008, qui programait Fr. 27 millions de déficit. Cet exercice 2008 s'est soldé finalement par un déficit beaucoup plus réduit, puisqu'il s'est limité à Fr. 103'393.–. Cela montre l'incertitude d'un budget communal, voire une tendance de l'Exécutif à plomber quelque peu ses prévisions budgétaires pour nous dissuader de faire des dépenses. Restons toutefois au plan comptable, et épargnons des procès d'intention à la Municipalité.

Puisque ces Fr. 18 millions de déficit risquent d'être invoqués un certain nombre de fois durant ce débat, il vaut la peine de les relativiser. En effet, il semble que la Municipalité, en toute bonne foi bien sûr, a estimé certaines de ses recettes avec modération. Selon mes connaissances, qui concernent plus spécifiquement le budget Administration et Finances, ce sont Fr. 3 millions de recettes qu'il est possible de faire apparaître moyennant quelques explications.

La rubrique 1201.308 permet de rendre compte d'un phénomène: les charges de personnel sont systématiquement plus basses que ce qui est budgétisé, parce que les employés partis ne sont pas remplacés immédiatement, ou que ceux entrés en retraite sont remplacés par des personnes plus jeunes et moins rémunérées. Notre Municipalité a introduit une rubrique au budget pour anticiper cette économie, qui atteignait Fr. 13'000'000.– en 2008 et qui a été budgétisée à Fr. 14'000'000.– pour 2010. Si l'on se base sur les comptes 2008, on voit que les économies par rapport au personnel budgétisé ont atteint Fr. 15'300'000.–. Nous avons donc une économie budgétisée Fr. 1'300'000.– moins haut en 2010, probablement plus par prudence que par réalisme.

La rubrique 1100.439 mérite aussi quelques mots. Le montant de Fr. 5'000'000.– qu'on y trouve se décompose en deux parties: d'une part Fr. 3 millions de mesures d'économies diverses portées chaque année sous cette rubrique, et d'autre part des recettes ou des économies qui sont connues de la Municipalité, mais qui ne peuvent pas encore être officialisées au moment de la publication du budget. Pour le budget 2010, cette partie s'élève à Fr. 3 millions et concerne, selon les indications du syndic, des subventions qui devraient être reprises par le Canton sur proposition de la Commission cantonale de politique sociale. Seuls Fr. 2 millions ont été répercutés sur le budget communal pour ne pas anticiper exagérément le vote du Grand Conseil. A l'heure actuelle, vu l'avancement des travaux du Parlement cantonal, il serait toutefois raisonnable d'augmenter cette rubrique de Fr. 1 million.

Quant à la rubrique 1900.401, qui concerne l'impôt sur le bénéfice et le capital, les estimations ont été faites, selon les indications du syndic lui-même, sur une base plutôt pessimiste. Or une variation de 1 % par rapport au budget 2009 représente très exactement Fr. 1 million en moins ou, plus probablement, en plus.

J'espère ne pas vous avoir fait trop perdre de temps pour faire apparaître, en amélioration du budget communal, la somme de Fr. 3'300'000.–. Certes, le budget reste déficitaire, et je ne pense pas utile de l'amender, cela ne ferait ni venir ni partir ces recettes supplémentaires. Mais cela devrait nous inciter à la précaution au moment de tirer des conclusions politiques du calcul comptable.

En ce qui concerne l'analyse politique, le budget semble privilégier le statu quo. Les recettes fiscales se réduisent dans le contexte de crise économique, le personnel est augmenté pour l'essentiel dans les domaines subventionnés par le Canton et la Confédération. Le reste demeure globalement inchangé.

Dans la conjoncture économique actuelle, la Municipalité ne cède pas aux sirènes du libéralisme en proposant des mesures d'économies. Elle maintient les investissements prévus, évitant une politique procyclique. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Elle ne propose pas non plus de nouvelles mesures sociales face à la hausse des sans-emploi, ce qui, espérons-le, n'est pas une orientation politique à long terme.

En l'état, le budget ne suscite pas tant notre opposition que notre expectative. Nous espérons que le futur sera accompagné d'engagements de la Commune en faveur des personnes les plus touchées par le ralentissement économique. Côté recettes, nous espérons que la Municipalité parviendra à un meilleur partage des charges entre Communes que celui proposé par la péréquation, celle actuelle et la prochaine.

Une des propositions les plus sérieuses pour améliorer les finances communales demeure, selon nous, l'initiative POP de 1999 pour un taux d'impôt unique. EtaCom, puis la péréquation intercommunale ont constitué un contre-projet bien décevant face à l'inégalité entre Communes. Que ceux qui se focalisent sur notre déficit y songent, plutôt que de chercher à baisser l'impôt sur les divertissements !

M. Nicolas Gillard (LE) : – Le mage Trezzini, dans la première intervention, a défini une partie du débat, mais je serai néanmoins obligé de lui apporter une ou deux surprises ce soir.

Chaque année, comme le père Noël, les oeufs de Pâques, l'ouverture de Bellerive et le Comptoir reviennent dans la vie des Lausannois, le vote du budget revient devant le Conseil: incontournable, immuable. Et comme chaque année, notre assemblée constatera que la Commission des finances a bien fait son travail, rendu ses rapports avec

application. Tout le monde a dit oui à tout ou presque, tant la réalité des besoins et la complexité des comptes sont écrasants pour nos commissaires de milice. Les groupes ont probablement fait la même chose dans leurs discussions, à quelques amendements mineurs près.

S'en suivra une séance que j'espère longue de deux heures au maximum pour l'acte politique le plus important de l'année du Conseil. Quelques bagarres de préau sur Fr. 100'000.– de subventions, quelques camions en plus, quelques radars en moins, dix postes de trop. Bref, l'affaire est dans le sac après quelques débats. Comme si le train de vie de cette Commune était une évidence à laquelle nous autres, conseillers communaux, n'avions en réalité pas grand-chose à modifier.

Cette image est fautive, totalement fautive. Il est temps de le dire et d'en tirer les conséquences, car c'est le Conseil, année après année, qui construit le budget. Comment? En empilant les uns sur les autres les préavis de la Municipalité qui augmentent ou réduisent les coûts – c'est plus rare – en proposant de nouveaux projets qui eux-mêmes augmentent ou engagent des charges.

Le budget de la Ville de Lausanne n'est pas un acte isolé, un constat auquel nous faisons face. C'est un processus de sédimentation, la lente accumulation de tous les préavis et projets que ce Conseil a acceptés, de toutes les dépenses qui ont été admises les unes après les autres, à coups de Fr. 50'000.–, Fr. 100'000.–, Fr. 500'000.–, Fr. 2 millions de plus par année! Lorsque nous votons le budget, ce n'est pas seulement les orientations financières de nos municipaux que nous jugeons, mais surtout notre cohérence de conseillers communaux et notre travail tout au long des années.

Or, depuis quelques années, le centre droit se bat à contre-courant dans deux directions.

La première, la maîtrise des charges: nos partis se battent souvent pied à pied, préavis par préavis, pour tenter d'endiguer leur augmentation. Le centre droit dénonce des bâtiments trop onéreux, des loyers trop élevés, des subventions qui augmentent, des prestations de caisse de pensions d'un autre âge. J'en passe et des plus chères.

Rien que cette année, et sur au moins dix préavis, Libéraux, Radicaux et PDC ont tenté des amendements pour modérer l'augmentation des charges. Ces amendements ont presque tous été rejetés. Le dernier, pas plus tard qu'il y a deux semaines, à propos de mille ordinateurs pour le personnel communal¹. Une dépense de Fr. 1 million par an – ce n'est pas grand-chose, c'est 0,065 % du budget annuel –, mais la gauche de ce Conseil a balayé l'amendement. Bien sûr, nous ne refusons pas tout. Nous sommes d'accord d'appuyer les efforts qui, selon nous, doivent être faits pour les grandes priorités que nous soutenons. J'y reviendrai plus loin.

¹BCC 2009-2010, T. I (N° 6/I), pp. 502 ss.

Et, il faut l'avouer, nous sommes parfois fatigués, comme votre serviteur, de devoir systématiquement monter à cette tribune ou parler depuis le siège, pour tenter de limiter des dépenses. Nous aussi avons nos enthousiasmes, nos projets à défendre, et nous craquons parfois.

Seconde direction dans laquelle nous nous sommes battus : la réduction de la dette. Depuis plusieurs années et surtout lorsque la conjoncture était meilleure, nous vous avons dit, Monsieur le Syndic : « *On ne peut pas continuer à augmenter indéfiniment la dette, nous allons le payer tôt ou tard* ». Nous vous avons dit : « *Il faut fixer des priorités : sécurité, éducation, formation, emploi, infrastructures* » ; des domaines sur lesquels une grande partie de nos interventions ont porté. Mais il nous semble que nous n'avons pas été entendus par ce Conseil et sa majorité.

Sur la base de ces deux constats, comment voulez-vous, Monsieur le Syndic, chers collègues, que nous nous reconnaissions dans votre budget ? Comment voulez-vous que nous admettions votre puzzle, alors que nous nous sommes battus pour qu'on n'y ajoute pas des pièces que nous jugeons trop chères ?

Ce soir, Monsieur le Syndic, si notre groupe refusera le budget de votre Municipalité, et c'est ce qu'il fera en bloc, ce n'est pas parce que les calculs de notre mathématicien en chef sont mauvais, ni parce que notre Administration ne donne pas satisfaction. Votre Administration administre et il est manifeste que la conjoncture n'est pas bonne. Nous sommes également conscients que diverses augmentations de charges courantes sont inévitables. Nous admettons ainsi les augmentations de postes dues à l'accueil de la petite enfance, que nos partis ont promu, et qui ne représente pas – contrairement à ce que laisse penser le préavis sur le budget – l'essentiel des augmentations de charges de personnel. Nous accepterons sous certaines conditions l'augmentation des postes de policiers présentée par voie d'amendement. Ces deux éléments constituent des priorités que nos partis ont décidé de soutenir coûte que coûte.

Non ! Ce que nous dénonçons ce soir en refusant le budget, après l'avoir dénoncé tout au long de l'année et tout au long de la législature, c'est l'absence d'une volonté politique réelle de maîtriser les charges, notamment lorsque les produits chutent comme aujourd'hui, et de diminuer la dette. Cette absence de volonté se manifeste tant au sein de votre Municipalité qu'au sein de notre Conseil.

Le budget de Lausanne et sa dette sont des montgolfières, qui gonflent, qui gonflent, qui gonflent, mais sont absolument incapables de désenfler et de perdre un peu d'altitude lorsque l'air se fait rare comme aujourd'hui. Cent dix postes de plus, 5 % d'augmentation des achats de fournitures alors que nous sommes en crise, 6 % d'augmentation des honoraires et des prestations de service, 35 % d'augmentation des loyers et des fermages ; avec des explications claires et précises, j'en conviens. C'est beaucoup plus que nous ne pouvons accepter, compte tenu de la position que nous avons prise depuis plusieurs années au sein de ce Conseil.

Le budget 2010 présente par ailleurs à nouveau, comme en 2009, une augmentation des intérêts que nous coûte la dette colossale de notre Ville. Et vous nous annoncez Fr. 82 millions d'emprunts supplémentaires. Or vous n'avez cessé de nous chanter, Monsieur le Syndic, avec quelle habileté la dette avait augmenté sans que la charge des intérêts ne la suive, par une négociation intelligente des crédits et des taux grâce à la stabilité de ceux-ci. Il semble aujourd'hui que votre raisonnement ait atteint ses limites. Et nous pourrions le payer dans les années à venir.

Les conseillers communaux radicaux, libéraux et PDC ne veulent pas donner de leçons. Ils ne se prétendent pas plus savants que les autres en matière financière. Ils ont seulement le devoir d'être cohérents avec les messages qu'ils essayent de faire passer devant ce Conseil tout au long de l'année, souvent en vain, et vis-à-vis aussi de leurs électeurs. Ils souhaitent se prononcer politiquement sur le budget, comme l'a d'ailleurs souligné M. Payot, comme ils s'opposent politiquement tout au long de l'année à certaines dépenses supplémentaires qu'ils jugent inutiles.

La majorité de notre groupe s'abstiendra dans le vote direction par direction, mais refusera en bloc le budget. Certains de mes collègues interviendront encore dans la discussion générale sur des points de détail ou sur des postes qui seront débattus devant votre Conseil.

Je terminerai par un petit avertissement pour faire comme M. Trezzini et anticiper quelque peu la discussion qui suivra. Qu'on ne vienne pas nous dire que nous pourrions au moins traquer les économies dans le détail de chaque direction en déposant deux cents amendements plutôt que de rester dans le général. Nous ne faisons que cela en cours d'année : nous battre sur le détail des préavis pour limiter l'augmentation des dépenses communale. Nous n'avons rien à prouver ce soir à cet égard, contrairement à la majorité rose-rouge-verte. Qu'on ne vienne pas non plus nous dire que les comptes plongent parce que Lausanne doit payer davantage aux autres collectivités. En effet, dans le budget 2010, l'augmentation des contributions à des collectivités est compensée par une augmentation équivalente des montants versés à Lausanne par ces mêmes collectivités. Qu'on ne vienne pas nous dire enfin que la baisse des recettes fiscales à laquelle la Commune ne peut rien plombe quasiment à elle seule les comptes : pour 2010, en effet, le revenu des participations financières pourrait combler cette baisse si d'un autre côté les charges avaient été maîtrisées.

En conclusion, Monsieur le Syndic, vous indiquez au début de votre préavis que les charges régressent de 0,4 % alors que les revenus diminuent, eux, de 0,9 % et donc que le trou se creuse. C'est exact et nous ne consentirons pas à ce trou. Ce préavis ne contient pas un mot sur une orientation politique, une volonté, rien ! Ce n'est qu'un froid constat, où rien ne laisse entrevoir une réaction, une position de principe, des actes. Nous ne pouvons pas nous en satisfaire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – L'année prochaine, nous allons fêter, commémorer ou regretter le vingtième anniversaire de l'arrivée de la gauche au pouvoir, ensuite confortée par des succès électoraux indiscutables qui se sont renforcés au fil des législatures. Je ne ferai pas de procès d'intention à cette gauche en soutenant que tout est loupé. Il y a eu des succès indiscutables en matière d'urbanisme, de vie culturelle, de transports. Nous en revendiquons notre part, mais ils sont le fruit d'une convergence d'intérêts pour le bien de notre ville sur la base d'un dénominateur commun qui a assez bien fonctionné jusqu'à présent.

Nous remarquons aussi, et c'est une pure coïncidence, que 1990 marque non seulement l'arrivée de la gauche au pouvoir, mais le début de l'entrée des collectivités publiques, dont Lausanne, dans les chiffres rouges. Je dis « dont Lausanne », parce que le Canton, à majorité bourgeoise, a aussi plongé dans les chiffres rouges depuis 1990. En effet, à cause de la soudaineté de la crise d'il y a bientôt vingt ans, il a fallu plus ou moins de temps pour réagir et certaines réactions ont été beaucoup plus longues à venir. Je n'oublie pas qu'il a fallu quinze ans au Canton pour trouver un consensus politique permettant de prendre des mesures. Celles-ci ont été parfois drastiques. Il y a eu des manifestations. Je me rappelle que le budget 2003 et l'abandon de la nomination du statut de la fonction publique avait suscité pendant des semaines la création d'un comité d'accueil manifestant sa désapprobation à la Riponne. A partir des mêmes éléments de départ, le Canton a donc réagi assez différemment.

Notre groupe regrette, la droite regrette qu'il n'y ait pas eu cette volonté politique d'empoigner le problème de la dette à sa juste mesure et de commencer à rembourser quand les années étaient fastes. En effet, les perspectives actuelles, sans être absolument sombres, manifestent qu'un redressement ne sera pas possible avant deux ans. Il aurait fallu adapter, profiter de cette embellie financière pour manifester au moins une volonté de redressement.

Je sais que la marge de manœuvre d'un budget communal est restreinte. C'est la grande frustration des grands argentiers des Communes, qu'elles soient grandes ou petites, elle est extrêmement restreinte, puisque la plupart des dépenses, jusqu'à 85 % pour certaines Communes, sont des dépenses liées, dues notamment à la facture sociale. Nous avons par conséquent assez peu d'influence sur notre budget.

Je ne ferai pas non plus le procès d'intention que Lausanne, par sa propension à la générosité, a drainé tous les cas sociaux et tous les pauvres du canton. C'est un phénomène de Ville centre et Lausanne n'est pas la seule, quelle que soit sa majorité, à faire ce drainage.

Nous subissons en plus, en cascade, les mesures d'assainissement financier de la Confédération, qui se répercutent sur les Cantons. Tout naturellement, les Cantons répercutent plus bas. Et tout aussi naturellement on ne peut pas aller plus loin que les Communes, qui se retrouvent à faire les frais de ces mesures. Néanmoins, comme l'a dit notre col-

lègue du Parti radical et libéral, nous ne pouvons pas nous contenter d'un budget relativement équilibré. En effet, à plus ou moins Fr. 20 millions, sur Fr. 1'600'000'000.–, on peut parler d'un budget équilibré, mais qui ne manifeste pas véritablement une volonté de remboursement.

Quelques chiffres tout de même. En 2008 et 2009, les investissements étaient de Fr. 130 millions. Ils sont aujourd'hui de Fr. 174 millions. Contrairement à ce qu'a dit un coreligionnaire politique, qui a terminé dans un feu d'artifice verbal la séance du Grand Conseil il y a quelques heures, je suis fier que la Ville investisse Fr. 175 millions, par rapport au Canton qui se contente de Fr. 300 millions, pour quatre fois plus d'habitants. Cela signifie que nous menons une politique anticyclique, qu'il faut se cramponner à ces investissements. D'une part, cela donne du travail aux entreprises et aux ouvriers, d'autre part, cela permet de maintenir notre outil de travail et d'éviter qu'un rattrapage ultérieur soit beaucoup plus onéreux. Tout le monde peut trouver à boire et à manger dans les investissements.

L'insuffisance d'autofinancement, en revanche, paraît beaucoup plus préoccupante. Elle était de Fr. 8 millions il y a deux ans, de Fr. 23 millions au budget 2009 et elle est annoncée à Fr. 82 millions. Cela signifie que la dette risque de repartir brutalement. Une dette de Fr. 2,5 milliards par rapport à un budget annuel de Fr. 1,6 milliard, c'est préoccupant, cela représente plus d'une année et demie d'exercice. Je fonctionne un peu selon ces ratios. Je sais que la situation de la Confédération, avec Fr. 130 milliards de dette sur un budget de plus de Fr. 54 milliards par année – je cite ces chiffres de tête – est encore pire. Mais elle peut toujours répartir ses mesures d'économies sur ceux qui sont plus bas, je l'ai dit.

Nous avons une certitude : le budget est une autorisation de dépenser. Nous avons une espérance : que les entrées soient conformes au budget. Là, il y a encore plusieurs facteurs d'incertitude, notamment dus à la facture sociale, à la répartition. Comme l'a dit M. Gillard, pour l'instant, la position de mon groupe est de s'accrocher au budget, à tout le budget, rien qu'au budget. Nous n'accepterons par conséquent pas de propositions d'amendement qui péjorent ce budget. Nous n'aurons pas le même regard sur des propositions d'amendement qui viseraient à l'embellir, bien entendu. Et nous réservons notre décision finale en fonction de ce qui se passera durant cette soirée.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Nous vivons une situation économique assez instable, avec une conjoncture défavorable au niveau mondial. Dans ce contexte, ce budget fait preuve d'une grande stabilité, avec seulement Fr. 18 millions de déficit sur plus de Fr. 1,6 milliard, soit environ 1 % du total des charges.

Malgré la stabilité de ce budget et de celui de l'année passée, tout n'est pas rose en matière de finances communales et c'est vraisemblablement un déficit structurel auquel il faudra répondre à moyen ou à long terme.

J'aimerais revenir sur une problématique largement connue, celle des Villes centre. M. Chollet l'a mentionnée. Elles assument des prestations pour toute une région alors que seuls ses habitants la financent. La Confédération reconnaît explicitement ces charges, elle l'a précisé dans son message sur la péréquation financière, la fameuse RPT, dont je me permets de vous citer quelques lignes: «*Les Villes centre sont davantage que les autres Communes confrontées à une proportion élevée, au sein de leur population, de personnes âgées, de personnes pauvres, de familles monoparentales, de familles dépendantes, d'étudiants, d'apprentis, de sans-emploi, de personnes en fin de droit, d'étrangers et de marginaux, et ces groupes de personnes, d'une part, représentent des charges élevées, d'autre part, ne paient que peu d'impôts. Les prestations des Villes centre ont également des effets externes, les prestations fournies par une Ville sont également sollicitées par les habitants d'autres collectivités territoriales, sans que ces derniers ne contribuent au financement des prestations consommées. Dans ce contexte, la Confédération, via la péréquation financière, indemnise les prestations des centres qui s'effectue grâce à une compensation des charges.*»

Ce principe se traduit par un versement de Fr. 58 millions en 2010 au Canton de Vaud, pour compenser les charges spécifiques que je viens de vous décrire. Devinez quelle est la part de ce montant de Fr. 58 millions que touchent les Villes du canton? Zéro francs zéro. J'ai déjà déposé une interpellation à ce sujet l'année passée. Moi aussi, j'attends toujours une réponse. Ce n'est pas Fr. 1 million, ce sont des montants nettement plus élevés. Il y a là une piste importante, en toute légitimité, pour résoudre ce problème structurel des Villes centre. D'ailleurs, je ne suis pas la seule à me préoccuper de cette question. J'ai entendu M. Elmar Ledergerber, l'ancien maire de Zurich, sur les ondes de la Radio Suisse Romande. Il défendait exactement cette position en parlant de la péréquation financière fédérale.

Donc il faut apporter plusieurs réponses à ces problèmes structurels. Je rappelle cependant à M. Chollet que des mesures ont été prises, notamment dans le cadre de Prestations 2004. Vous vous en souvenez sûrement, Monsieur Chollet, nous avons nous aussi notre comité de soutien devant la porte de l'Hôtel de Ville, lorsque ces mesures d'austérité ont été prises.

L'avalanche de critiques que l'on entend chaque année ici comme une ritournelle habituelle de la droite est parfois un peu facile. On fustige des dépenses, mais, en la matière, la droite de ce Conseil ne manque pas de propositions. Je vous cite deux exemples de propositions émanant de la droite: investir dans la rénovation du stand de tir de Vernand, investir dans le nouveau port de Vidy. Du côté des pertes de recettes financières, la droite est aussi assez forte en voulant supprimer l'impôt sur les divertissements. Nous n'allions quand même pas vous épargner cette question dans ce débat! Fr. 6 millions chaque année, ce n'est pas un petit

million ici ou là, Monsieur Gillard. Ce sont Fr. 6 millions que vous feriez perdre à la Ville chaque année, si cet impôt sur les divertissements était supprimé. Si on avait pris cette décision il y a dix ans avec un taux d'intérêts hypothétique moyen de 2,5%, ce seraient Fr. 67 millions supplémentaires que notre dette inscrirait aujourd'hui à son bilan.

On voit par là que le discours en matière de rigueur financière est parfois à géométrie variable, Monsieur Gillard.

En matière de postes nouveaux, vous semblez dire qu'un nombre important est proposé. Or, en la matière, la moitié environ des postes nouveaux est destinée à l'Office régional de placement et au Centre social régional. Ces postes sont entièrement financés par le Canton ou la Confédération.

En matière de dette, chaque année c'est le même discours, on compare avec la dette du Canton. Mais comparaison n'est pas raison. La structure de la dette cantonale est assez différente. L'Etat fonctionne beaucoup avec des garanties d'emprunt: il garantit des emprunts contractés par des institutions puis finance le service de la dette. Ce système présente l'avantage d'attribuer la dette aux institutions et pas au bilan de l'Etat. On ne peut donc pas comparer la dette de la Ville et celle de l'Etat sur ce plan.

Enfin, il y a des dettes qui enrichissent une société et des économies qui l'appauvrissent. Je pense notamment aux investissements dans le domaine de l'enfance ou de la jeunesse.

Enfin, et je terminerai là-dessus, il faut toujours se rappeler que derrière les chiffres que nous votons ce soir nous accomplissons un acte politique très important. Derrière ces chiffres, il y a des prestations indispensables pour la population. Des prestations en matière de logement, de sécurité publique, de transports publics, d'insertion des jeunes sur le marché du travail, pour ne citer que ces exemples. Refuser purement et simplement le budget est un acte peu responsable. Il serait plus intéressant d'entendre des propositions concrètes, et pas seulement des refus sonnants et trébuchants.

Vous l'aurez compris, le Parti socialiste vous invite à soutenir ce budget 2010 tel qu'il est proposé par la Commission des finances ainsi que les amendements qu'elle présente.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – La dette de la Ville, c'est aussi l'investissement. L'orientation politique, Monsieur Gillard, c'est l'investissement qui se lit à travers ce budget.

Lausanne parie sur l'avenir. La Ville investit 9,5% de sa surface financière. Renoncer aux investissements dans une conjoncture économique baissière, pour donner la priorité à l'équilibre budgétaire, constituerait une erreur. Les collectivités publiques qui cherchent coûte que coûte à équilibrer leurs finances en taillant dans l'investissement finissent toujours par le payer durement plus tard.

La dette de la Ville se monte effectivement à Fr. 2,5 milliards. Elle est importante. Toutefois, relativement, elle ne l'est pas tant que l'on peut toujours assurer le service de la dette et que l'on peut négocier des taux d'intérêts favorables et maîtrisables à long terme. A regarder de près, Lausanne paie à peu près Fr. 10.– sur Fr. 100.– de ses recettes fiscales importantes. Cela peut paraître beaucoup, mais c'est oublier – là, je réponds à mon collègue Trezzini – que ces intérêts sont parfaitement compensés par les bénéfices des Services industriels. Heureusement, cette année nous avons eu la soulte d'EOS Holding, cependant ce n'est pas durable. Le plus consistant pour moi, c'est que ces intérêts soient compensés par les bénéfices des SI.

Une inquiétude pourtant, c'est vrai. Depuis l'an 2000 jusqu'en 2009, nous assistions à une inversion baissière de la dette contractée par la Ville. Le budget 2010 est en train de monter. En effet, il est temps de suivre l'évolution de cette dette, qui risque, à terme, de mettre en cause même les investissements faits.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je ferai quelques remarques générales en espérant qu'il ne s'agisse pas d'un pur prêche dans le désert, mais sans illusions non plus sur le résultat final.

Nous connaissons tous la Lausanne de carte postale, vieille et belle ville, dotée du plus récent métro automatique du monde, cité olympique, ville de culture et d'études, d'affaires et de tourisme, cité de l'énergie, pleine d'allant et de projets, phare du canton, j'en passe et des meilleures. Ce que nous percevons moins, c'est qu'une partie de ces succès sont obtenus à crédit. Il n'y a rien à redire à cela, mais nous devons nous en préoccuper toute l'année, à chaque préavis, comme l'a dit mon collègue Nicolas Gillard, comme l'ont dit l'année passée Marlène Bérard et Claude Mettraux. C'est aussi le cas lors de la discussion du budget et des comptes.

La crise qui nous frappe a des conséquences désastreuses, d'abord pour les personnes et les entreprises, ensuite pour les finances publiques, et ce, à double titre : d'abord par la baisse des rentrées ou le ralentissement de leur augmentation, et aussi pour les besoins sociaux qu'elle engendre.

Or, contrairement à d'autres collectivités, la Ville de Lausanne n'a pas profité de la période de vaches grasses. Sa dette a connu une évolution sensiblement différente de celle des autres Cantons et Communes. Je vous montre ici un document de la Municipalité, présenté aux médias lors de la parution du préavis relatif au budget. Il s'agit de l'avant-dernière page, consacrée à l'évolution de la dette et des intérêts. (*Un schéma s'affiche à l'écran.*)

De ceci, à l'évidence, nous parlons trop peu. Parler de finances publiques, c'est barbant. Il est si « sexy » de parler de dépenses d'avenir, d'adaptations aux besoins, de projets porteurs. Pourtant notre rôle est aussi de contrôler l'équilibre financier de la Commune et de rendre les citoyens

attentifs à ces enjeux. Comme l'a dit Jean-Michel Apathie², que j'ai toujours plaisir à citer, la pédagogie est la première obligation de la politique.

Dans ces conditions, le groupe LausanneEnsemble ne peut que redire son soutien à l'introduction d'un frein à l'endettement afin que le budget présente durablement un degré d'autofinancement supérieur ou égal à 70%. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le Conseil peut, à une majorité des deux tiers de ses membres, déroger à cette exigence si des circonstances extraordinaires le justifient. Il ne pourrait cependant pas y déroger deux années consécutives.

Pourquoi est-ce important? Parce que demain, c'est la rigueur qui nous guette. Quand je dis demain, c'est évidemment après les élections, sachant bien les contingences électorales qui pèsent sur le budget. La rigueur, parce qu'il faut craindre l'effet « boule de neige ». L'accroissement exponentiel des intérêts payés pourrait effacer à lui seul l'amélioration spontanée du solde budgétaire. Sauf correction brutale de la trajectoire, l'endettement de la Ville pourrait ne pas cesser d'augmenter. La détérioration actuelle du déficit de la Ville ne porte pas encore à conséquence, elle est tempérée par un très bas niveau des taux d'intérêt, qui allège artificiellement et provisoirement le service de la dette. Ce qu'il faut vraiment craindre, c'est la hausse, en 2011, des taux d'intérêt sur une dette accrue qui pèsera alors davantage que la progression des recettes publiques.

Partant de là, quelle pourrait être l'évolution ultérieure? La charge croissante de la dette viendra s'ajouter à l'encours existant. L'alourdissement régulier de la dette entraînera à son tour celui des intérêts payés. De ce seul fait, le solde budgétaire se détériorera annuellement encore plus. Et qui dit détérioration dit accroissement de la dette, etc., vous avez compris le mécanisme. Une telle évolution sera clairement inacceptable pour les marchés, qui refuseront d'accompagner, par des prêts, un tel laxisme. Une remise en ordre profonde, difficile, douloureuse, sera alors inéluctable. Elle impliquera à la fois réduction des dépenses et augmentation des recettes. Dans une démocratie évoluée, ce sujet devrait dominer la prochaine campagne pour les élections communales puisqu'il s'imposera de fait tout au long du prochain quinquennat. Je ne sais pas si on peut être élu en disant au peuple une vérité qui lui a été jusqu'à présent soigneusement dissimulée. Mais je suis certain qu'on ne peut pas gouverner si on lui a préalablement menti.

Nous reviendrons ultérieurement sur deux points. Les journaux ont rendu compte du renvoi devant le juge de police du syndic de Fribourg pour faux dans les titres dans le cadre de l'affaire de la Caisse de pensions de sa Ville. Nous ne souhaitons évidemment pas une pareille mésaventure à Lausanne et nous serons particulièrement attentifs, lors de l'examen des comptes, aux montants indiqués à titre de garantie. Au chapitre du service financier, et suite au récent jugement de la Cour des comptes genevoise, nous

² Journaliste politique français, présent sur la radio RTL et sur Canal+.

reviendrons par des questions écrites sur la baisse du remboursement partiel des avances effectuées à EOS et sur le plan Pi et ce qu'il a amené aux consommateurs d'électricité lausannois.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Conformément à ce que je fais chaque année, je viens parler du plan des investissements et surtout – même au niveau du budget, cela me paraît important – parce que ce plan nous cache l'essentiel. Tout investissement entraîne des frais d'exploitation et ces frais, nous ne les connaissons pas. Je vous lis ce que je disais il y a quelques années: «*L'estimation des dépenses d'exploitation pourrait tout de même être donnée dans les pages vertes qui nous sont proposées, parce que les dépenses d'exploitation sont aussi celles qui grèvent le budget et qui le rendent déficitaire.*»³ Il s'agit d'un indicateur, un indicateur qui devrait apparaître et qui ouvrirait les yeux de l'Administration avant que cela arrive sur la table de la Municipalité. Je prêche cela depuis le 14 décembre 1999. Cela fait donc dix ans. Pour fêter ces dix ans – ce qui n'est pas une fête, parce que j'ai reçu, depuis lors, des promesses de pratiquement tous les ministres des finances, et encore plus sérieuses les trois dernières années – je refuserai le budget. En effet, il est des indicateurs qu'il faut cesser de nous dissimuler.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je suis heureux de vous accueillir dans cette séance de groupe des Verts... (*Rires.*)

Il a été affirmé que la discussion du budget se déroule sur un champ de bataille où s'affrontent deux camps diversement colorés. Puisse mon propos témoigner du contraire et limiter quelque peu les anathèmes. Parce qu'au moment d'entamer l'étude du budget, j'ai un sentiment de honte, que je ne désespère pas de vous voir partager.

Une fois de plus, nous allons accepter un budget dont les charges ne sont pas toutes couvertes par des recettes. Comme justification, on a brandi le fait, en particulier, que les sommes consacrées à l'accueil des enfants en dehors du cadre scolaire avaient été beaucoup augmentées. Regardons alors ces enfants devenus adultes. Ils auront la charge de leur quotidien, d'un certain nombre d'entre nous et en plus, tout empreints de ce sens des responsabilités que nous leur inculquons, ils devront encore régler la facture des dépenses légitimes que nous avons consenties pour leur prise en charge. Il n'y a pas de quoi être fiers!

Nous le savons, le problème n'est pas simple. L'une des premières mesures à prendre serait de ne pas dissocier comme nous le faisons le taux d'imposition du budget. Pourquoi ne pas fixer ce taux après adoption du budget pour qu'il donne espoir d'avoir dans un premier temps des comptes au moins équilibrés?

Des comptes équilibrés. Voilà, certes, une hantise fondée de l'Exécutif. Car, immédiatement, une partie du Conseil

³BCC 1999, T. II (N° 12/II), p. 433.

demandera de dépenser plus dans tel domaine, et une autre exigera une baisse des impôts. On nous a aussi dit qu'actuellement il faut mener une politique anticyclique. Or une telle politique ne se mène pas avec le budget de fonctionnement, mais avec les investissements. De plus, elle ne consiste pas à dépenser de l'argent que l'on n'a pas, mais à investir celui qu'on a mis de côté à cet effet quand tout allait bien. Nous avons quelques carences de ce côté-là. Bref, encore une fois, j'éprouve un sentiment d'amertume devant ce qui devient une politique de développement durable du déficit.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Je reviens brièvement sur l'intervention de M^{me} Florence Germond. Certains propos sont dangereux. Elle a dit que la moitié des postes supplémentaires n'ont en fait pas d'importance pour la Ville puisqu'ils sont financés par le Canton dans le cadre de l'aide sociale ou par la Confédération pour l'assurance chômage. Je précise que l'aide sociale est prise en charge pour moitié par le Canton et les Communes, dans le cadre de la facture sociale. Pour ce qui concerne les demandeurs d'emplois, c'est financé non pas par la Confédération, mais par l'assurance chômage. Comme l'a dit mon excellent collègue et confrère M. Yves Ferrari, rien n'est jamais gratuit. Il y a toujours quelqu'un qui paie, au bout de la chaîne. Eh oui, Monsieur le Syndic, quelqu'un paie! C'est forcément le contribuable pour la facture sociale et le cotisant pour l'assurance chômage. Donc ne disons pas que ces postes, ça n'a pas grande importance.

M. Claude Mettraux (PDC/LE): – En tant que commissaire à Finances et membre de cet auguste Conseil depuis huit ans, je souligne que, compte tenu de l'importance des risques financiers perçus, les budgets futurs devront impérativement s'inscrire dans une perspective de maintien de l'équilibre à long terme. Contrairement au Canton, le budget 2010 de Lausanne présente un excédent de charges de Fr. 18,33 millions, malgré une hausse particulièrement élevée (+ Fr. 29 millions) du produit attendu des participations permanentes d'EOS Holding.

Le PDC et le PLR refusent le budget, qui ne reflète clairement pas leurs priorités, pour quatre raisons majeures:

1. Une très nette augmentation record de l'effectif du personnel de 111 EPT pour l'ensemble de l'Administration. Création de 406 postes supplémentaires depuis Perspectives 2004.
2. L'évolution de la dette et des intérêts. Les charges augmentent de Fr. 2 millions par rapport aux comptes 2008. L'insuffisance d'autofinancement atteint Fr. 82,1 millions, montant à couvrir par le recours à l'emprunt qui s'élèvera à Fr. 2,42 milliards. Aucune optimisation de la gestion de la dette. Non-maintien des autres charges au niveau de 2008. Je voterai la motion pour un frein à l'endettement, que j'ai signée.
3. Une estimation imprudente des recettes fiscales, car la conjoncture actuelle implique une révision à la baisse

des prévisions. En fonction de la situation conjoncturelle et de ses multiples incertitudes, le tassement attendu de l'impôt sur le revenu, imputable notamment aux baisses fiscales adoptées par la population en 2009, à la non-indexation des acomptes 2010 et à l'amenuisement du rattrapage d'impôt lié *au post numerando*, n'est pas pris en compte. Avant tout, se fonder sur des rentrées assurées : les instituts de prévision tablent sur une poursuite de la hausse du chômage.

4. Les effets financiers des risques et des incertitudes à moyen terme ne sont pas intégrés à la planification concernant la réforme du financement des caisses de pensions publiques. Le risque pour l'employeur s'étend sur quarante ans.

Cette année encore, la Municipalité ne prend pas de mesures d'assainissement. Mon objectif cardinal imposera une maîtrise rigoureuse des dépenses et la préservation des recettes acquises.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – M^{me} de Meuron a raison quand elle dit qu'il y a toujours quelqu'un qui paie. Mais je ne suis pas certain qu'elle ait estimé la portée de ce qu'elle vient de dire.

On parle toujours de dette publique, on oublie toujours d'aborder la dette privée. Celle-ci ne fait jamais l'objet de discussions. Par exemple, la droite veut renforcer la propriété du logement. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire renforcer la dette privée, avec les risques qui vont avec. Donc la droite est capable de soutenir l'augmentation de la dette, mais de la dette privée, pas de la dette publique. Pourtant, le gouvernement suisse et sa majorité de droite ont voulu sauver une grande banque. Des gouvernements de droite dans plusieurs pays, mais aussi d'autres types de gouvernements aux affaires, l'ont fait aussi, mais parlons de ce qui se passe en Suisse. Ils ont souhaité sauver une grande banque confrontée à d'énormes difficultés. Pourquoi a-t-elle rencontré ces difficultés ? Parce qu'elle a massivement investi, parfois aveuglément, dans un système qui a accru la dette privée de manière inconsidérée. La dette privée de quelques consommateurs qui n'ont pas réussi à assumer les charges qu'ils ont contractées. Conclusion : on a substitué la dette privée à la dette publique, puisqu'on a demandé au gouvernement et à la majorité de ce pays de passer à la caisse pour renflouer une grande banque. Conclusion à l'échelon qui est le nôtre : c'est la Commune de Lausanne, mais aussi d'autres collectivités publiques de ce pays, qui pendant cinq ans n'encaisseront aucun impôt de cette grande banque à cause de politiques suicidaires de certains de leurs dirigeants pendant quelques années. Voici le résultat d'une politique et de nombreux discours. Et je pense que la Commune ramasse aujourd'hui les pots cassés par d'autres.

Aujourd'hui une étude du SCRIS est parue, qui montre la santé financière des Communes de ce canton. Globalement, les 370 et quelques Communes vaudoises ont une santé financière excellente. L'endettement des collectivités

publiques locales a massivement diminué dans ce canton, et je m'en réjouis. Je constate donc que ce Canton souffre d'un manque de solidarité crasse entre les Communes, et les Villes centre ne sont qu'un exemple de ce manque de solidarité. Il y a un effort très important à faire : aussi longtemps que des Communes resteront dans leur pré carré et ne souhaiteront pas ouvrir les yeux sur la solidarité intercommunale, Lausanne rencontrera des difficultés. Ce n'est pas l'arrogance lausannoise, c'est l'arrogance d'une partie des Communes de ce canton qui est à condamner.

Enfin, je ne peux que vous renvoyer à un excellent rapport d'un ancien président de la Commission des finances, qui était à la place de M. Pache l'année passée – c'est-à-dire votre serviteur et orateur... On n'est jamais mieux servi que par soi-même, chers Collègues ! Il écrivait : « *Même si la dette en francs constants a doublé en 57 ans, son poids relatifs s'est réduit. Nous disposons aujourd'hui de cinq fois plus de ressources pour y faire face. Ces chiffres signifient non pas que nous vivons dans la ouate, mais simplement que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons réussi à équiper la capitale du canton en infrastructures performantes, en nous endettant moins vite que la progression de nos ressources, malgré une série de crises économiques, et que notre endettement, même s'il n'est pas à négliger, croît moins vite que notre prospérité.* »

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je ne commenterai pas les prévisions de la Municipalité pour l'année prochaine, mon collègue vous a exposé la position du groupe LausannEnsemble sur le budget 2010 et notre intention de le refuser. Mon intervention doit être comprise comme le complément d'un commissaire à Finances sur un objet précis du budget, les subventions.

Par préavis votés par la majorité de ce Conseil ou par décisions municipales, les subventions ont augmenté de quelque Fr. 1,5 million et ce malgré la suppression de certaines d'entre elles. Je ne m'attarderai pas sur les subventions votées par ce Conseil, elles découlent pour la plupart de préavis répondant aux demandes de la majorité en place. Comme l'a relevé mon collègue, notre groupe a refusé nombre de subventions. A titre d'illustration, je peux citer la Caravane interculturelle (Fr. 250'000.–) qui a remplacé la Fête à Lausanne (Fr. 28'500.–).

En revanche, d'autres subventions figurent dans ce budget, pour quelque Fr. 3,5 millions, dont il faut déduire environ Fr. 720'000.– de subventions supprimées. Ce sont celles octroyées par décision municipale, à l'insu du Conseil. A vous de juger du bien-fondé de ces montants, tous complémentaires à la subvention de base ou nouveaux.

A la Direction d'administration générale et finances (AGF), par décision municipale, les subventions sont augmentées de Fr. 130'000.–, dont celles en faveur du Musée de la vigne et du vin et de la Maison de la communication.

A Sécurité publique et Sports, on trouve Fr. 256'000.–, dont Fr. 13'000.– décomposables en Fr. 3000.– pour Midnight

Christmas run et Fr. 10'000.– pour Women sport evasion. Faut-il encore, en plein XXI^e siècle, des sports évasion pour dames exclusivement? Il y a Fr. 175'000.– pour les clubs sportifs s'occupant de juniors, l'aide au sport d'élite, le tournoi international de tennis de table, le tournoi international juniors de curling. Est-ce une manière de séduire des clubs sportifs dans le cadre de la votation sur Métamorphose? Il y a aussi Fr. 25'000.– pour le remplacement de moteurs de bateaux de sauvetage. Ne s'agit-il pas d'une autorisation d'achat ou d'un crédit d'entretien plutôt que d'une subvention?

A Culture, Logement et Patrimoine: décision municipale, Fr. 997'800.–. Dans ce montant, figure une somme de Fr. 566'500.–, correspondant au préavis sur la culture⁴, toutes rubriques confondues. Vous nous direz que Lausanne-Ensemble a voté ce préavis. Oui, mais avec l'amendement «sous réserve de connaître les implications financières futures détaillées et en fonction de l'évolution des finances communales». Nous trouvons aussi environ Fr. 408'000.– pour l'Ensemble vocal, la Conférence des sociétés chorales vaudoises, des concerts, l'Orchestre de chambre de Lausanne pour Fr. 250'000.–, l'Orchestre de chambre de Saint-Paul, des théâtres, le Théâtre de Vidy. Pourquoi ces Fr. 408'300.– n'ont-ils pas été intégrés dans le préavis culture?

Lausanne roule, à Travaux, est doté de Fr. 45'900.–.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, nous trouvons des décisions municipales pour Fr. 469'400.–: Conservatoire, école de musique, EJMA, école de musique, marionnettes Double Jeu, Petit Théâtre, Alkemia, FASL pour Fr. 70'000.–, La Fièvre pour Fr. 75'000.–. Tout cela par décision municipale.

A Sécurité sociale et Environnement, il y a des subventions pour Fr. 1'618'000.– environ. Mère Sofia, Fr. 115'000.–, dépenses diverses d'assistance Fr. 900'000.–, Globlivres Fr. 230'000.–, ainsi que l'augmentation de la gratuité du télésexe pour Fr. 200'000.–.

La Municipalité nous dit que l'aggravation provient de l'augmentation de la masse salariale dans la petite enfance et le social, de la progression du poste Biens, services et marchandises et des effets de la recapitalisation de la CPCL. Certes, mais lorsque l'on sait, outre que les finances ne sont pas bonnes, que la dette est proche du plafond d'endettement autorisé pour la législature, que les rentrées fiscales ne sont pas assurées, on essaie de réduire le superflu, quitte à s'en tenir aux priorités. Je crains que dans ce domaine la Municipalité n'ait fait aucun effort.

Le président: – Je vous rappelle que nous en sommes encore à la discussion générale et non à la discussion de détail.

M. Philippe Jacquat (LE): – Je souhaite revenir sur les propos de M. Ghelfi. Il mettait en évidence la substitution d'une dette privée à la dette publique, en prenant l'exemple de l'UBS. Je rappelle que le prêt accordé à l'UBS a rapporté Fr. 1 milliard pour l'instant et que la banque souhaite reprendre la caution de la Banque nationale suisse.

Vous pouvez aussi prendre l'exemple de la BCV. Au départ, les réactions ont été similaires à celle dont vous avez parlé. En fin de compte, le prêt a été positif pour les finances du Canton.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Oui, Monsieur Ghelfi. Comme le dit excellemment M. Jacquat, Fr. 280 millions de la BCV tombent chaque année dans l'escarcelle de l'Etat de Vaud. Donc ce qui au départ était dramatique, un plan de sauvetage à Fr. 1250 millions, se révèle être une excellente affaire. La comparaison peut s'accorder à propos de l'UBS.

Vous avez prononcé un mot que je ne peux pas accepter, Monsieur Ghelfi. Vous avez parlé de l'arrogance des petites Communes. Mais les petites Communes ne cessent de pointer l'arrogance de Lausanne! Les Communes périphériques de Lausanne ne cessent de parler de l'arrogance de la capitale! Si nous commençons avec ce discours, chacun se jettera ses arrogances à la figure et nous n'avancerons pas. Ce que j'entends dans les rangs des Communes vaudoises et du Grand Conseil, c'est que pour le moment la facture sociale est partie à zéro de Lausanne, qui, ne perdant rien, est le grand vainqueur. Ils concluent inmanquablement en disant: «Attendez que le syndic actuel ne soit plus là pour tirer la couverture du côté de Lausanne, qu'on négocie, et vous allez voir ce que vous allez voir!» On va voir ce qu'on va voir, mais parler d'arrogance est peu propice à un climat serein lors de la renégociation de la facture sociale. Il me semble qu'il faut baisser un peu le ton!

M. Pierre-Yves Oppikofer (AGT): – Certains préopinants semblaient s'étonner que 110 EPT soient prévus au budget 2010 de la Commune de Lausanne. Or ces postes supplémentaires, ce n'est pas seulement un coût. Ce sont aussi des personnes qui travaillent. Des gens qui vont fournir des prestations utiles et nécessaires à la population et fourniront des efforts considérables pour y parvenir. De plus, ces postes supplémentaires sont juste ce qu'il faut, mais ne sont même pas suffisants. Dans les services concernés, le Service social, l'ORP, par exemple, la surcharge de travail est endémique, permanente. C'est la moindre des choses d'inclure des EPT supplémentaires dans le budget. Si nous remettons en question ce type de financement, ce serait vraiment un très mauvais calcul. En effet, la surcharge de travail entraîne des maladies professionnelles, le surmenage, la dégradation de l'ambiance de travail; des gens tombent malades, la rotation du personnel augmente. L'augmentation de l'absentéisme a un coût. Et, à la fin, les coûts humains, sociaux et financiers seraient plus élevés que le financement des postes supplémentaires. Je trouve déplacé de remettre en question le budget sur cet aspect, alors que c'est le minimum par rapport à des besoins qui ne sont pas encore entièrement satisfaits.

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 11), pp. 172 ss.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La campagne électorale pour mars 2010 est décidément lancée. Je souhaite à une partie de ce Conseil de veiller à ne pas s'essouffler trop tôt, parce que seize mois, c'est encore long. C'est valable pour tout le monde.

C'est moi, lorsque j'étais au Grand Conseil, qui ai proposé le déplafonnement de la dette cantonale. C'est moi qui ai déposé l'amendement. Il y avait une opportunité de rassurer les marchés au moment de l'éclatement de l'affaire de la BCV. Je crois avoir démontré à plusieurs reprises au cours de ma vie que lorsqu'il y avait des enjeux majeurs, j'agissais de manière non sectaire.

Avec l'état d'esprit qui se manifeste ce soir, nous n'aurions jamais eu d'usine à Lavey. En 1944, la majorité d'alors au Conseil communal, qui n'était pas encore celle de 1946-1949, a voté un investissement dont la valeur finale égalait trois budgets communaux. Il nous rend service depuis qu'il est réalisé, c'est-à-dire en 1950, le temps de réaliser les travaux. Je ne vous proposerai jamais quelque chose comme ça, mais si nous faisons l'équivalent aujourd'hui, cela impliquerait de voter un investissement de Fr. 5 milliards. Les conseillers l'ont fait parce qu'ils étaient absolument convaincus que l'avenir de la ville était en jeu.

Aujourd'hui, nous prenons diverses mesures pour les investissements pour 2010-2011. Nous avons dit pourquoi lors d'une interpellation de M. Ghelfi : nous voulons soutenir la conjoncture économique en 2010 et 2011 et, dans ce but, nous acceptons d'engager une cinquantaine de millions d'investissements de plus par année pendant deux ans. Si le système de frein à l'endettement de M. Hildbrand avait été en place, avec sa majorité des deux tiers permettant à trente-six conseillers communaux d'avoir le droit de veto, nous aurions l'interdiction de soutenir la conjoncture. Au plus une année, mais en tout cas pas deux. Cet objet comporte, en outre, de nombreux défauts aux limites, parce que ça ne s'est jamais fait en Suisse sous cette forme, mais nous y reviendrons en commission.

Pour aujourd'hui, je voudrais tout d'abord vous dire que l'endettement des deux prochaines années découle pour l'essentiel de cet effort supplémentaire. Je voudrais également dire à M. Mettraux que si l'inflation est de zéro, le Canton n'augmente pas les acomptes, mais cela conduira aussi à ne pas dépenser les quelque Fr. 8 millions de crédits supplémentaires d'ici au mois de mars pour payer l'inflation due à la fonction publique sur l'année en question. Parce que s'il y a zéro à un endroit, il y a aussi zéro ailleurs. Donc la compensation sera très largement faite de ce point de vue, vous le verrez dans les comptes, qui sont la seule vérité ultime de l'exercice en question, comme plusieurs l'ont dit.

Je prends maintenant les principales critiques objet par objet. Monsieur Chollet, la nouvelle péréquation est sous toit. Les deux associations de Communes l'ont votée à une majorité de 90 %, le Canton est en train de préparer un

décret d'une durée de huit ans et les députés ne pensent pas la modifier beaucoup. Certes, la Ville de Lausanne est légèrement perdante par rapport à la situation actuelle, mais si elle gagne 3000 à 4000 habitants, elle retrouvera tout ce qu'elle a perdu au départ. Dans la conjoncture actuelle, où nous sommes en croissance, on peut supposer que d'ici à 2012 ou 2013, elle deviendra neutre. Cette péréquation comprend bien sûr la facture sociale, qui se paiera d'une autre manière, mais nous y reviendrons par la suite.

Je ne connais pas dans toute l'histoire politique suisse – je le dis pour M^{me} Germond, et ça montre que c'est un vieux problème, certes indécent, mais qui existe depuis longtemps – de cas où la Confédération a fait cadeau de ressources au Canton, ni de cas où le Canton a fait cadeau de ressources qu'il estime lui revenir aux Communes. Votre chef de département est particulièrement « serrure » en la matière, il estime que les Communes ont le droit de lui faire des cadeaux, mais pas le contraire. Peut-être que ça changera un jour, on peut toujours en appeler aux miracles, surtout quand Noël approche. Mais, en l'occurrence, les Communes vaudoises, unanimes sur ce point, considèrent qu'il s'agirait d'un miracle si ça arrivait un jour. Donc je ne compte pas, sauf décision fédérale s'appliquant d'office aux Cantons, que le Conseil d'Etat fasse le moindre effort pour lâcher une miette de la charge dite de Ville centre, qu'il encaisse globalement à travers la péréquation fédérale. C'est peut-être pour cela que nous n'avons pas mis une énergie folle à répondre à une interpellation dont nous n'avons pas tous les tenants et aboutissants. Vu vos fonctions, vous en savez probablement plus que nous pour répondre à votre propre question. Toutes les négociations avec le Canton se sont faites sous deux régimes. Pour l'un, c'est les Communes qui donnent au Canton. Et quand ça va bien, c'est neutre. Je ne connais pas de contre-exemple. Mais peut-être aurons-nous un jour une surprise extraordinaire.

Par conséquent, nous devons compter, hélas, sur nos propres ressources, plutôt que sur un traitement plus généreux. Cela aurait pu exister à travers une loi quelconque ; c'est vrai que le nouveau régime de la police voté par le peuple nous apportera probablement Fr. 4 à 5 millions, à peu près un point d'impôt. Il faudra voir ce qui se passera vraiment sur toutes sortes de lois en consultation, sur lesquelles il y a manifestement une assez grande résistance des Communes, que ce soit dans le domaine des écoles de musique ou plus tard de la culture, mais le projet n'est pas encore là.

Les intérêts ne sont pas en hausse pour le moment. On entend toujours dire que le taux sera catastrophique, mais une note à la Municipalité qui, si elle l'accepte, sera transmise en janvier à la Commission des finances, montre qu'en 2010 nous pourrions encore emprunter, en principe, à de bonnes conditions, meilleures que celles qui sont au budget.

Nous sommes surtout, c'est là que c'est extrêmement important, dans une phase très critique pour la Ville. Pas

critique parce qu'il y a Fr. 18 millions de déficit, ni à cause de la dette. Lorsque vous découvrirez les comptes 2009, qui intègrent Alpiq, vous verrez que le découvert de la Ville se situera – je ne connais pas le cours de la Bourse au 31 décembre – quelque part entre Fr. 300 et 400 millions, alors qu'il est passé par Fr. 1 milliard. Ce qui signifie des chiffres comparables à ceux du début des années 1980, si l'on tient compte de l'inflation. Ce n'est donc pas sur ces aspects que la Municipalité a des craintes.

Mais nous sommes dans une phrase critique sur un autre aspect. Nous allons vers la phase de modernisation des télécommunications. Il en coûtera plusieurs dizaines de millions pour introduire la fibre optique, si nous voulons que notre ville soit toujours à l'avant-garde pour l'économie et pour les citoyens. Certains ont parlé des réseaux électriques intelligents: c'est une très bonne idée, mais elle pèse son poids de dizaines de millions aussi. Ce n'est pas encore intégré à ce budget, ni au plan des investissements.

Nous allons trouver un financement par des caisses de pensions, mais cela doit encore se confirmer, pour le très gros projet de Step, soit un peu moins de Fr. 200 millions. Cela revient tous les quarante ans. Lavey, c'est tous les huitante ans, mais cela se produira probablement dans les cinq prochaines années. Cela correspond à Fr. 170 ou Fr. 190 millions. Il y a encore les axes forts, Métamorphose. Et des installations électriques, de nouveau pour huitante ans, avec du courant garanti à bon marché et tout le reste. Une fois que nous aurons réalisé toutes ces opérations, si nous y arrivons, nous aurons une ville modernisée, avec probablement 12'000 à 15'000 habitants de plus et une qualité fiscale meilleure. Mais... Si, à ce stade, nous bloquons les investissements, il ne restera pas grand-chose à la fin. Mais ce sera votre responsabilité!

Nous vivons à une époque heureusement infiniment moins chère: ça ne représente pas trois budgets communaux. Cependant, c'est aussi une époque où les investissements nécessiteront probablement soit des méthodes alternatives de financement, que nous recherchons activement, soit un léger endettement supplémentaire. Tous ceux qui sont dans la pratique, et pas dans la théorie de Paudex, savent que je dis la vérité. Parce qu'ils ont la liste des investissements, ce que vous n'avez pas! En effet, vous êtes défavorisés de ce point de vue...

Nous entrons dans un système où nous devons être très attentifs et savoir si nous voulons une ville moderne, au sens postindustriel du terme, vers 2020 ou si nous voulons perdre de larges pans des projets que j'ai évoqués tout à l'heure. Nous ne pourrons jamais expliquer à la population – M. Gillard sait très bien, puisqu'il a parlé d'école, qu'on ne peut pas expliquer aux parents que celle où va leur enfant n'a pas été soigneusement entretenue plus tôt – que la modernisation de la ville doit se faire au prix de la destruction de ses institutions, une situation où il deviendrait impossible de développer les garderies... C'est facile de dire qu'on est favorable à tout, et qu'il n'y a qu'à économi-

ser ailleurs, en citant au maximum quelques centaines de milliers de francs d'économies effectives. Le budget, c'est Fr. 1,5 à 1,6 milliard. Pour parvenir à une acceptation générale de cette modernisation de la ville, il faut des équilibres subtils. Il ne suffit pas de dire qu'on a défendu Beaulieu et qu'on continue à le défendre, et que pour cette raison il faudrait couper dans l'aide sociale. Cela ne passera jamais.

Indépendamment du discours idéologique, j'en appelle à chacun d'entre vous pour considérer que ce budget présente un déficit de Fr. 18 millions parce que nous prenons en compte une baisse de l'impôt sur les personnes morales de Fr. 24 millions sur 109 millions. C'est une vision très prudente, parce qu'il y a le saut de Fr. 8 millions de la CPCL, qui ne se fait qu'une fois, et diverses choses de ce genre. Dans cette optique, nous pensons que ce budget, face aux citoyens, face à l'ensemble des acteurs économiques – qui, je vous le promets, ne tiennent pas le même discours que vous quand on les rencontre à propos d'investissements qui les intéressent – est probablement le meilleur qu'on puisse faire dans le contexte. Il préserve des acquis de société – je n'ai pas dit des acquis sociaux – auxquels les citoyens pensent avoir droit. Il poursuit d'autre part de manière volontariste un développement de la ville, en acceptant Fr. 100 millions d'investissements supplémentaires répartis sur deux ans.

Voilà toutes les raisons qui amènent à ce budget, que nous ne pouvons que recommander d'accepter.

A l'intention de M. Santschi, concernant le plan des investissements: nous mettons actuellement au point un plan sur dix ans avec des dossiers très lourds, comme ceux que j'ai cités. Notre priorité, pour le moment, est de trouver des financements alternatifs et d'étaler ces investissements sur dix à douze ans. Cela explique que notre priorité n'a pas été de demander déjà Fr. 50'000.– à 100'000.– à chaque service pour que tous chiffrant aujourd'hui le coût de fonctionnement d'investissements qui se feront dans trois, cinq ou dix ans.

M^{me} Florence Germond (Soc.): – M. Brélaz est mal informé: mon employeur n'est plus le Département des finances et ceci depuis trois ans. J'aurais évidemment déclaré mes intérêts si tel était le cas.

Je m'étonne de sa position de base dans une négociation par rapport à une revendication dont je pense qu'il faut la porter à l'égard du Canton. Ce n'est pas du tout cette position que défendait l'ancien maire de la Ville de Zurich, puisqu'il avait une attitude très revendicatrice en la matière. C'est plutôt cette attitude que j'attendrais de la part du syndic de la Ville de Lausanne.

Ensuite, le syndic dit, en substance: «Je n'ai jamais vu qu'une collectivité supérieure dédommage une autre collectivité pour ce genre de charges spécifiques...» Je ne comprends pas votre intervention, Monsieur Brélaz, parce que c'est l'esprit même de la péréquation financière fédérale.

Il y a d'une part la péréquation classique, horizontale et verticale, où les riches donnent aux pauvres et la Confédération donne à tous les Cantons. Il y a ensuite deux fonds spécifiques: un pour les charges géotopographiques et un autre pour les charges sociodémographiques. Les deux sont financés par la Confédération. C'est la Confédération qui finance les charges spécifiques des Cantons villes et leur alloue des montants pour ces charges spécifiques. Je suis très étonnée de la position défaitiste qui nous est présentée ce soir. J'espère que la réflexion sera reprise et qu'une attitude nouvelle émerge, peut-être une coalition avec les autres Villes du canton. Ce n'est pas Lausanne seule qui doit porter ce combat, d'autres Villes bénéficieraient aussi d'une telle redistribution. Cette question doit être portée sur la place publique.

Le président: – La discussion se poursuit, la discussion générale n'est plus demandée, nous passons à l'examen de la brochure du budget, chapitre par chapitre. Je les passerai en revue et je demande à chaque intervenant d'indiquer la page et le numéro de la rubrique sur laquelle il intervient.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

100 Autorités

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

1101 Administration et comptabilité

1102 Greffe municipal

1103 Unité d'évaluation et de conseil

1104 Participation à des charges cantonales

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

1201 Correctif de la masse salariale

1202 Cellule ARC

1203 Plan de mobilité

1300 Service du développement de la Ville et de la communication

Discussion

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – Permettez que nous vous proposons un amendement au point 1300.365, c'est en

page 35. Face à l'échec du City Management, reconnu et avoué par l'abrogation du Règlement que nous venons de voter, nous vous proposons sinon de supprimer du moins de surseoir à la subvention d'un demi-million allouée à cette fondation. Nous déposons donc un amendement dans ce sens rédigé ainsi:

Amendement

Le Conseil communal demande à la Municipalité de surseoir au versement d'une subvention de Fr. 480'000.– à la Fondation privée City Management tant que le résultat d'une étude indépendante et scientifique sur le commerce à Lausanne ne sera pas connu et qu'un nouveau règlement ou un contrat de prestations ne détermine avec précision les relations entre la Fondation et la Commune.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Si vous suivez l'amendement de M^{me} Tétaz, ce montant sera de zéro pendant au moins deux ans. C'est évidemment contraire à la conclusion 1 du préavis que vous avez voté⁵, même si certains opposants ont voté contre, pas pour cette raison mais pour d'autres. C'est aussi contraire à toute la discussion précédente et aux engagements que nous avons pris. Cela dit, dans la logique de ce qu'a défendu M^{me} Tétaz tout à l'heure, c'est assez normal qu'elle revienne avec ce texte et ce montant à zéro. Au nom de la Municipalité, je vous encourage évidemment à refuser cet amendement.

Le président: – Merci. La discussion se poursuit. Elle n'est pas demandée, elle est close, je vais vous faire voter cet amendement qui vise à retrancher Fr. 480'000.– à la rubrique 1300.365.

M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent cet amendement le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? A une large majorité, vous avez refusé cet amendement.

Nous poursuivons notre examen de l'Administration générale.

1500 Service d'organisation et d'informatique

160 Service juridique

1600 Conseil juridique

1601 Commission de police

1602 Assurances de choses et patrimoine

1800 Service de la révision

1900 Service financier

Il n'y a pas d'autres interventions. La discussion est close, je vais vous faire voter le budget de cette direction. M^{mes} et

⁵BCC 2009-2010, T. I (N° 7/I), p. 685 ss.

MM. les conseillers qui acceptent le budget 2010 d'Administration générale et Finances le manifestent par un lever de main...

Mais auparavant, je dois demander à M. le président de la Commission des finances de nous donner les déterminations de la Commission. Excusez-moi, sur ma lancée, j'ai été un peu vite en besogne.

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Au vote, la Commission a accepté le budget de la Direction par 8 oui et 6 abstentions.

Le président: – Merci. Cette fois, je vous fais voter. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent le budget 2010 d'Administration générale et Finances le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec 7 avis contraires, de nombreuses abstentions, vous avez accepté le budget 2010 de la Direction d'administration générale et finances.

Nous passons à l'examen de la deuxième direction, Sécurité publique et Sports.

II. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SPORTS

200 Service administratif

2000 Administration et comptabilité

2001 Taxis

2101 Service des sports

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

2201 Inhumations et incinérations

2300 Service du contrôle des habitants

2400 Corps de police

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – J'interviens au point 2400. Je souhaite que la Direction de la sécurité publique et des sports nous dise combien d'EPT, sur l'effectif global du Corps de police, sont affectés aux tâches administratives comprises dans ce que l'on nomme le «cinquième processus». Et quel est l'effectif des forces d'intervention?

Puisque j'ai la parole, je pose la même question au sujet de l'effectif global du Service de secours et d'incendie.

Je suis consciente que M. le municipal ne peut peut-être pas me répondre ce soir. Dans ce cas, je lui demanderai de bien vouloir nous donner ces informations par écrit.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Le budget du Corps de police contient une innovation. Le poste 2400.437 donne une estimation des amendes qui seront perçues, fondée sur l'évolution constatée. Il intègre comme revenus les amendes qui ne seront pas maintenues pour diverses raisons et qui sont alors déduites comme charges au poste 2400.330. Est-ce bien judicieux? Dans la pratique, certaines amendes sont supprimées au second passage, au profit d'amendes plus salées et méritées. Voici donc que les amendes sucrées sont considérées comme des charges au budget. Cette double écriture est politiquement peu souhaitable. D'aucuns vont se précipiter sur le compte des recettes, artificiellement gonflé, pour dénoncer une politique de répression, et d'autres sur le compte des charges pour exhiber la perte que nous ferait subir un prétendu laxisme. Le budget doit présenter une prévision sincère des revenus, c'est-à-dire une estimation fondée de ce qui sera effectivement perçu. Ici, on a le sentiment que la main droite veut ignorer ce que fait la main gauche. Cela n'empêche pas de tenir un décompte des amendes supprimées. Il peut figurer dans le rapport de gestion, par exemple. Mais la pratique proposée n'a rien à voir avec les exigences comptables. J'espère qu'on ne m'objectera pas que c'est le logiciel informatique qui le veut! L'informatique est au service de la comptabilité et non l'inverse. Je propose donc les amendements suivants:

Amendements

2400.437 Amendes, revenus: remplacer Fr. 20'500'000.– par Fr. 19'000'000.–.

2400.330 Pertes, défalcatons, moins-values, charges: remplacer Fr. 1'500'000.– par Fr. 500.–.

Pourquoi 500 et pas 0? Tout simplement parce que ces Fr. 500.– figuraient au budget 2009. Donc j'alourdis le budget de Fr. 500.–.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – D'après la Municipalité, cet amendement doit être rejeté pour deux raisons. La première a été évoquée par celui qui l'a déposée. En effet, il y a un logiciel pour qui la logique, c'est de comptabiliser toutes les amendes infligées, et, d'un point de vue comptable, le budget doit comprendre l'estimation de toutes les amendes qui seront décernées et, en défalcation, toutes les amendes qui ne seront pas honorées. Il faut préciser qu'elles ne sont pas annulées, ce sont des amendes défalquées, à cause d'actes de défaut de biens ou autre. Cependant, du point de vue de la technique comptable, il n'est pas tout à fait justifié de procéder comme nous l'avons fait. C'est pourquoi nous innovons cette année pour le budget. En outre, le logiciel est conçu de cette manière, il a été difficile de le faire fonctionner. Aujourd'hui il donne satisfaction et, après quelques mois de fonctionnement, ce n'est pas le moment de changer cette logique.

Le président: – J'ouvre la discussion sur ces amendements. Discussion pas demandée, close. Nous voterons dans l'ordre inverse. Nous prenons la charge, le poste

2400.330... (...Rumeurs...) D'accord. Nous les prenons ensemble. Donc on diminue de Fr. 1,5 million la rubrique 2400.437 et de Fr. 1'499'500.– la 2400.330. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette proposition d'amendement le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une douzaine d'avis contraires et quelques abstentions, vous avez refusé cet amendement à une très large majorité.

Nous passons à la suite.

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances vous propose un amendement aux postes 2400.301, 303 et 304: un ajout de Fr. 1'195'900.– pour l'augmentation de l'effectif de dix policiers.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Notre groupe ne s'opposera pas à cette proposition, bien qu'il s'étonne de la démarche. Le 6 octobre 2009, nous sommes intervenus pour demander à la Municipalité de renforcer la présence policière en ville par la création de quatorze nouveaux postes, soit 10% des effectifs de Police-secours. Cela dans le cadre d'une compensation d'une partie de ces postes au budget. Nous constatons que cela n'a pas été fait, nous en prenons acte. Nous ne nous opposerons cependant pas à cette proposition. Mais nous avons constaté que, depuis lors, M. Ghelfi a déposé le 18 novembre dernier une proposition similaire sous forme de postulat⁶. Il demande une vision globale et une analyse de l'affectation des différents postes de l'effectif de la police municipale. Ce qui nous dérange dans cet amendement, c'est que c'est une autorisation de dépense. Si nous acceptons ce soir cette charge supplémentaire, ce sera sans avoir discuté à quels services de la police serait destiné ce montant supplémentaire. J'aimerais connaître la position de M. Vuilleumier, qui propose l'affectation directe à la lutte contre le trafic de stupéfiants. M. Ghelfi propose une analyse globale avant d'affecter ces différents postes. Nous-mêmes, dans notre postulat, souhaitons principalement une affectation pour Police-secours.

M^{me} Evelyn Knecht (AGT): – Une majorité du groupe A Gauche Toute! ne votera pas cet amendement, essentiellement pour deux raisons.

La première est que nous venons de voter une résolution qui demandait à la Municipalité de nous présenter sa politique en matière de drogue par un préavis global comprenant ses propositions concernant les quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression). Cette résolution a été votée tout à l'heure.

Cet amendement est – à nos yeux – contraire à cette résolution, puisqu'il isole et met en avant l'aspect sécuritaire, laissant en retrait tout le volet social, primordial pour le sujet qui nous occupe.

La seconde raison est que nous ne sommes pas du tout convaincus de la pertinence de l'engagement de ces dix policiers supplémentaires comme il est envisagé dans cet amendement. En effet, nous sommes convaincus que le renforcement du groupe *Celtus* n'est pas le plus adéquat, par le fait qu'il s'agit de policiers en civil qui ne visent ni à rassurer la population ni à remonter les filières, mais seulement à attraper en flagrant délit.

Le trafic de drogue n'est pas un phénomène lausanno-lausannois. C'est un phénomène mondial. On ne peut pas le traiter sans tenir compte de ce qui a déjà été essayé, testé et analysé... Ce que nous avons compris des expériences menées, c'est que nous réussirons probablement à faire grimper les statistiques, nous aurons davantage de flagrants délits et d'arrestations, mais nous n'aurons pas moins de trafic de drogue dans les rues.

De plus, l'augmentation du nombre de policiers en civil ne répondra ni au sentiment d'insécurité de la population ni à son sentiment d'impunité face au trafic, puisqu'il s'agit de policiers en civil et donc a priori non reconnaissables comme «présence policière» par tout un chacun. Si le but est de répondre à la demande de la population, ce n'est pas dans le groupe *Celtus* qu'il faut mettre les dix postes supplémentaires, mais dans le groupe *Alpha* qui assure une présence policière en uniforme.

Il ne s'agit pas d'une crise d'urticaire, comme on a pu lire dans la presse, mais bel et bien du résultat d'une réflexion menée sur le sujet à partir de rapports que des personnes compétentes en la matière ont eu la bonne idée de publier.

Nous ne vivons pas dans un déni de l'insécurité, nous avons totalement conscience de l'insécurité actuelle suscitée par la détérioration des conditions de travail, les licenciements, les attaques systématiques sur toutes les assurances sociales, les attaques frontales aux handicapés, aux chômeurs, et j'en passe... En effet, nous vivons dans un monde d'insécurité sociale qui peut faire peur!

Certes, les trafiquants de drogue dérangent. Ils dérangent par leur activité illicite et parce qu'ils semblent vivre dans l'impunité... C'est un peu le miroir de notre société. Ils donnent dans la rue le spectacle du démantèlement de notre société, à l'image de ces hauts responsables de grandes entreprises qui détruisent des vies humaines en toute impunité et partent avec des parachutes dorés.

M. Nicolas Gillard (LE): – Le groupe LausannEnsemble ne s'opposera pas non plus à cet amendement. Mais il pose une question. Avant même que l'UDC dépose sa demande et son postulat, je me souviens d'une discussion assez mouvementée dans ce Conseil, suite à une interpellation urgente du groupe LausannEnsemble⁷. J'avais posé cette question à M. le municipal à propos de l'augmentation des forces de police: «*Mais n'avez-vous pas entendu parler au sein de*

⁶BCC 2009-2010, T. I (N° 6/I), p. 498.

⁷BCC 2008-2009, T. II (N° 12), p. 310; *idem* T. II (N° 20/II), pp. 1299 ss.

vosre Corps de police de besoins supplémentaires en hommes qui vous auraient été demandés, face notamment à l'aggravation de la situation au niveau des dealers?» Je me rappelle de la réponse, très tranchante de notre municipal, qui nous avait dit : «Non. Je n'ai rien entendu dire de tel.» Je peux comprendre qu'on revienne, deux mois plus tard, avec une demande de dix personnes supplémentaires, mais j'aimerais que l'on me fasse l'exégèse de cette demande et que l'on me dise sur quels critères ce besoin de dix hommes supplémentaires a été défini. Nous votons cet amendement, c'est le bon moment de poser cette question.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Dans l'appréciation de cette difficile question, on peut parfois minimiser la situation ou au contraire donner une impression de gravité sans forcément le vouloir. J'ai probablement, moi aussi, tenu dans ce Conseil des propos qui pouvaient suggérer que je sous-estimais le problème... Je tiens à dire que le groupe socialiste, et moi aussi, nous avons entendu ce malaise. La presse s'en est assez fait l'écho. L'argumentation de la police en faveur de ces dix postes, dans une phrase en fin de texte, est impressionnante. Elle argumente que «*les effectifs actuels permettent de faire face aux nécessités opérationnelles minimales dans ce domaine*». On entend partout que l'insécurité règne, que les gens ont l'impression que le *deal* visible mais aussi le trafic à tous les niveaux nécessitent un renforcement de la police. Aujourd'hui, nous recevons une demande précise d'augmentation de l'effectif de police de dix postes destinés à *Celtus*. Par rapport à un constat objectif, que tous les groupes politiques font ici, de la gravité du *deal* et de la consommation de drogue, on nous propose un échelon de sécurité supplémentaire. Il serait illégitime d'argumenter plus avant et de mettre en péril ces postes. Il faut donc les voter au budget.

Cela n'enlève rien à l'essentielle démarche intégrée des quatre piliers en matière de toxicomanie à propos de laquelle nous attendons impatiemment le certainement très bon rapport de M. Bourquin. Cela n'enlève rien non plus à l'essentielle évaluation des besoins de la police d'augmenter ou de répartir ses effectifs pour être plus efficace contre la drogue. Il s'agit seulement aujourd'hui de privilégier certains domaines d'activité de la police, qui en a besoin. Aujourd'hui, nous faisons face à une situation d'urgence. La réflexion que nous devons encore mener ne doit précéder cette démarche sous aucun prétexte.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Nous avons la chance dans notre groupe de pouvoir penser avec notre tête et de voter comme nous pensons. Une minorité du groupe A Gauche Toute!, reflet de la majorité de la section lausannoise du POP réunie en assemblée à ce propos, n'est pas d'accord avec M^{me} Knecht. Elle soutient l'amendement qui nous est proposé.

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Une précision, qui va peut-être vous mettre d'accord sur l'attribution de ce montant. Cet amendement, qui a été accepté par la Com-

mission des finances, porte sur le compte 2400 et les lignes budgétaires 301, 303 et 304. Il n'y a pas de précision, si ce montant sera attribué à *Celtus* ou ailleurs. C'est à Police, simplement. Le budget, on le vote à ce niveau. Il ne vaut donc pas la peine d'ergoter sur la destination de cette somme.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je constate un peu tristement que cet amendement, qui coûtera Fr. 1,2 million par année, permettra, a permis déjà aujourd'hui, à chaque parti politique et à certains municipaux, de faire campagne sur un problème grave : les drogues, les dépendances, le mal de vivre et l'angoisse.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je reviens sur plusieurs arguments avancés à propos de ces postes supplémentaires. D'abord, je constate que ces postes qui étaient inutiles au printemps, selon le municipal, sont aujourd'hui tellement attendus par la gauche qu'il faut les porter au budget. Nous nous en réjouissons, parce que nous souhaitons renforcer la présence de la police sur le terrain. De ce point de vue, je suis d'accord avec M^{me} Knecht : il faut accentuer la pression par le groupe *Alpha*. Mais permettez-moi de revenir sur un point. Il y a de la précipitation dans le travail accompli par M. Vuilleumier ; sinon, ces postes tellement utiles pour la gauche auraient été prévus au budget et ne viendraient pas par un amendement de la Commission des finances. Je me demande quelle stratégie a été mise en place pour les justifier. Et là je rejoins M. Ghelfi qui demande beaucoup plus de clarté et de vision dans ce que ferait cette direction avec ces dix postes supplémentaires.

Le président : – Je vous rappelle que nous en sommes au budget. Nous ne reprenons pas le débat sur la drogue.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Une minute, cela n'avait pas du tout trait à la drogue. Je demande le vote nominal, si possible, sur cette question.

Le président : – Veuillez préciser sur quoi... Cet amendement ne sera pas voté, il fait partie intégrante des conclusions de cette direction. Si vous voulez le refuser, vous devez présenter un nouvel amendement pour le supprimer... Alors ce sera fait dans ce sens, cette direction sera soumise au vote nominal. Nous prenons note.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je comprends la demande de M^{me} Peters, mais, personnellement, je demande le vote secret. Pour que les publicités et les campagnes cessent. (*Rumeurs.*)

Le président : – Est-ce que quinze personnes sont d'accord et soutiennent cette proposition ? Seulement dix... Nous revenons donc au vote nominal, comme cela a été demandé précédemment.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Un vote à bulletin secret n'est en effet pas nécessaire sur ce genre de décision. Les individus peuvent parfaitement assumer leur position. Bon

nombre de membres de ce plenum l'assument au Grand Conseil, où nous demandons des postes supplémentaires parce que nous pensons qu'il faut plus de policiers sur le terrain. Ces postes sont malheureusement refusés parfois par une importante partie du Grand Conseil. Je ne désire pas une ville avec des policiers partout, au point de ne plus pouvoir se déplacer sans être contrôlé. Mais les policiers ne font pas seulement du travail de répression, ils ont bien souvent un rôle de prévention par leur présence. Dans cette perspective, et même si notre président-rapporteur y voit de l'ergotage, je souhaite que le municipal nous dise si ces dix postes supplémentaires iront à *Celtus* ou se retrouveront ailleurs. Si la prévention peut passer par des uniformes, elle peut aussi remonter des filières et déplacer ces gens. J'aimerais quelques informations supplémentaires, même si je voterai l'amendement.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Nous avons beaucoup discuté de ce problème, notamment lors de la réponse à l'interpellation urgente d'Evelyne Knecht il y a quinze jours. Je vais refaire un petit historique de la situation et je répondrai également à diverses questions, notamment celle de M. Gillard.

L'observation a été faite en 2008 : il y a une augmentation du trafic de rue à Lausanne, mais également dans d'autres villes de notre pays. Des mesures ont été prises, réfléchies. Nous l'avons dit abondamment lors de débats autour de postulats, d'interpellations ou d'autres petites questions : nous avons mis en place des actions de police spécifiques contre ce trafic de rue, qui s'appellent *Centro*, *Urbano*. Ces actions spéciales consistaient, à part les personnes employées pour ce genre de travail, à sortir des policiers de leurs tâches habituelles de motard, dans un poste de quartier ou d'autres fonctions, pour renforcer la présence sur le terrain, non seulement par rapport au trafic mais aussi aux cambriolages. Après une année et demie de ces opérations menées plusieurs fois, celles-ci avaient un succès certain au niveau des interpellations, du déplacement et de la disparition du trafic dans certaines rues. Je pense à la place Chauderon pendant un temps, à l'avenue de France pendant un certain temps aussi. Mais nous avons aussi fait le constat que lorsque ces actions s'arrêtent et que les policiers retournent à leur travail habituel – qui doit aussi être fait – le trafic se déplace et tend à reprendre.

Des évaluations ont été faites pendant l'été, j'ai reçu des informations à ce propos pendant le mois de septembre ; ensuite, il faut discuter avec les gens. Ce ne sont pas les policiers qui sont venus me dire qu'ils avaient besoin de X policiers en plus, c'est moi-même qui, en fonction aussi de ce que j'entends, que je vois, des gens qui m'interpellent dans la rue – si je puis faire ce jeu de mot – pour me parler des problèmes, notamment des jeunes, par rapport au trafic de rue, j'ai réalisé qu'il fallait discuter avec les gens spécialisés dans ce domaine. C'est ce que j'ai fait avec la Brigade des stupéfiants. Je leur ai demandé quelles solutions seraient susceptibles d'obtenir des succès. Je rappelle les trois axes

d'intervention de la police lausannoise. Le premier : une présence en uniforme dans la rue pour éviter le trafic ou, lorsqu'il y est déjà, pour qu'il n'y soit plus. C'est le groupe *Alpha*, dont la tâche est surtout de dissuader, de rassurer la population et de faire en sorte que le trafic ne soit plus là où il est. Le deuxième, c'est le groupe *Celtus*, formé de membres de la police judiciaire et de Police-secours. Ils regardent ce qui se passe, organisent des filatures, traitent les flagrants délits, interpellent les gens. Ensuite, nous avons la Brigade des stupéfiants elle-même qui, en exploitant des informations, remonte des filières et parvient à en démanteler dix à quinze par année, comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire.

Les dix policiers qui vous sont demandés aujourd'hui vont avant tout servir au groupe *Celtus*, mais aussi assurer en partie la présence en uniforme en ville. Ce sont les deux actions de dissuasion et de répression. Selon les spécialistes du milieu de la drogue – apparemment pas ceux qui écrivent les rapports que certains ont lu dans la salle, mais les gens qui ont l'habitude du trafic de rue, à Lausanne et dans le canton de Vaud – me signalent que l'un des problèmes récurrents souvent évoqués dans cette salle survient lorsque l'on défère à la justice une personne qui n'a vendu qu'une boulette. Ça ne sert pratiquement à rien, parce que la personne se retrouve le lendemain ou deux jours après dans la rue. En revanche, si des personnes travaillent de manière soutenue dans la même journée avec en permanence deux équipes *Celtus* – c'est pourquoi il faut dix policiers et pas huit ou quinze –, il sera possible d'être beaucoup plus présents sur le terrain. Les enquêtes pourront aussi être plus minutieuses, permettant ainsi de déférer des personnes au juge en tant que trafiquants et non en tant que vendeurs de boulettes à l'unité. Il ne s'agit pas, comme le demande le postulat ou la motion de M. Voiblet, d'ajouter des postes qui se noieraient dans l'activité des 424 autres policiers. Ce que nous vous demandons est une mesure très ciblée, dont nous pourrions mesurer l'efficacité. C'est du moins ce que j'espère.

M^{me} Longchamp me demande de lui indiquer les gens qui seraient dans le «cinquième processus». Je ne connais évidemment pas cette donnée par cœur. Si vous m'aviez posé la question cet après-midi, j'aurais pu préparer ces documents.

Enfin, pour revenir à un des thèmes de la résolution, la Municipalité réaffirme sa volonté de travailler sur les quatre piliers. Certains piliers sont de sa responsabilité, d'autres moins. La répression en est une. Nous reviendrons tout prochainement, mon collègue Bourquin et moi – c'est une question de semaines – devant ce Conseil avec un préavis qui traitera des quatre piliers, dont la répression. La création de ces dix postes sera, j'espère, reprise dans ce préavis conjointement aux autres actions de police et de prévention à développer dans cette ville.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Monsieur Gillard, vous avez convoqué le passé en évoquant les positions de la gauche sur les effectifs policiers. Je souhaite convoquer le présent,

et même le futur très proche. En effet, demain, nos collègues conseillers communaux et députés de droite auront à se prononcer sur un amendement socialiste visant à augmenter les effectifs de la police cantonale. J'ai cru comprendre que lors du premier débat, les députés bourgeois se sont prononcés contre cette augmentation de postes. Alors ce soir, je fais appel à votre bon sens, mes chers collègues de droite et députés, et je vous invite à vous montrer cohérents et à soutenir demain, lors du deuxième débat budgétaire, l'amendement socialiste.

M. Nicolas Gillard (LE): – Les explications m'ont convaincu de l'origine et des besoins de cette demande, et notre groupe approuve l'engagement de ces dix policiers. Comme nous l'avons exprimé dans nos interventions lors de la discussion générale, nous nous abstenons sur le budget de la direction dans lequel est inclus l'amendement de la Commission des finances. Mais nous approuvons l'engagement de ces dix policiers.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je crois rêver, Monsieur le Municipal. Vous venez de dire que vous avez reçu en septembre un rapport qui vous a amené à proposer d'augmenter l'effectif de dix postes. Or, Monsieur le Municipal, il y a un mois, peut-être cinq semaines, devant ce Conseil, vous avez incité mes collègues à refuser un postulat qui avait été accepté en commission, par lequel je demandais une augmentation de la présence et des interventions policières. Le Conseil vous a suivi et a classé ce postulat. D'un autre côté, je bois du petit-lait en entendant mes collègues de gauche dire maintenant tout le bienfait de l'augmentation de l'effectif. Ce soir, il se passe des choses hallucinantes.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – La gauche a l'habitude de lancer des débats qui ne sont pas les nôtres pour ne pas répondre aux questions posées ici. Tout à l'heure, nous avons entendu M. Ghelfi évoquer les problèmes de la Confédération avec l'UBS, maintenant M^{me} Ruiz nous parle du Grand Conseil. Je ne sais pas si ces postes au niveau cantonal sont nécessaires ou pas. La structure de la police, l'environnement et l'engagement stratégique sont différents au niveau du Canton. On ne peut pas mélanger ces deux débats et je regrette ces amalgames. Nous sommes ici pour discuter de la situation de Lausanne, nous devrions nous focaliser là-dessus et sur ce que nous avons à faire pour améliorer la sécurité dans notre ville.

Le président: – La discussion se poursuit avec M. le président de la Commission des finances

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La Commission des finances a accepté un deuxième amendement. Celui-ci est technique et ne devrait pas poser trop de problèmes. Il améliore le budget de Fr. 15'000.–. Au poste 2400.309, il propose une augmentation de charges de personnel de Fr. 916'600.– et au poste 2400.452, Participation des Communes aux charges, de Fr. 720'000.–. L'explication figure dans mon rapport, je ne la répète pas.

Le président: – Nous poursuivons notre examen par service.

250 Service de protection et sauvetage

2500 Protection et sauvetage

2501 Office de la sécurité civile

2502 Groupe sanitaire

2503 Pompes funèbres officielles

Pas d'intervention. Nous sommes au terme de la Direction de la sécurité publique et des sports. Nous allons voter les conclusions amendées par la Commission des finances. Le vote sera nominal, comme cela a été demandé. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande? C'est le cas.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui: Alvarez Caroline, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Carreira Susana, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, Doepper Ulrich, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gazzola Gianfranco, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Claude, Guidetti Laurent, Huguenet François, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Denis, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Schlachter Thomas, Schlienger Sandrine, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Voiblet Claude-Alain, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Non: Egli Andrea, Frund Sarah, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Oppikofer Pierre-Yves, Pache Stéphanie, Torriani Elena, Voutat Marlène.

Abstentions: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Marion Axel, Martin Olivier, Mettraux Claude, Payot David, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Santschi Pierre, Saugeon Esther, Schaller Curiotto Graziella, Segura Serge.

Le président: – Par 53 oui, 9 non et 23 abstentions, vous avez accepté le budget de la Sécurité publique et des Sports.

Nous passons à la troisième direction, Culture, Logement et Patrimoine.

III. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE**320 Service des forêts, domaines et vignobles****3200 Forêts****3201 Domaines****3202 Vignobles****3203 Compostière****3204 Chaufferie****330 Service du logement et des gérances****3300 Gestion des immeubles****3301 Immeubles du patrimoine financier****3302 Immeubles du patrimoine administratif****3303 Administration de la direction
et commission immobilière****3304 Division du logement****3305 Bureau d'intégration canine****3600 Service de la culture****3700 Bibliothèque et archives de la Ville de Lausanne***Discussion*

M. Alain Hubler (AGT) : – Rassurez-vous, ce ne sera pas un amendement, seulement une courte analyse, et un vœu.

Au poste 3700.434 figurent notamment les cotisations annuelles des lecteurs domiciliés hors de Lausanne, qui ne cessent de baisser depuis 2005. Pour mémoire : Comptes 2005 : Fr. 128'000.–, Comptes 2006 : Fr. 108'000.–, Comptes 2007 : Fr. 101'000.–, Comptes 2008 : Fr. 83'000.–. Cette mesure prise à l'origine dans le cadre de Prestations 2004, sauf erreur, se montre d'une efficacité très peu redoutable. En revanche, elle cause des difficultés aux étudiants et aux apprentis qui voudraient utiliser la Bibliothèque comme source d'information. Elle pose des problèmes d'inégalité de traitement entre les membres d'une classe, d'inégalité d'accès à la culture. En outre, elle pose un problème général : on dit souvent que les jeunes ne lisent plus et là, en l'occurrence, on n'incite pas les jeunes des autres communes à la lecture.

Cette mesure a montré qu'elle commençait à s'essouffler. Je ne saurais trop suggérer à la Municipalité de revenir sur cette décision.

Le président : – C'est un vœu, nous en prenons acte, mais nous n'avons pas à le voter. La discussion se poursuit sur ce chapitre 2700.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne suis pas vraiment sûre, Monsieur Hubler, que la suppression de cette mesure soit la plus efficace pour promouvoir la lecture chez les jeunes. Elle n'est pas non plus la plus efficace pour faire des économies, et je tiendrai compte de ce vœu. Nous réenvisagerons la situation pour le budget 2011.

Le président : – Merci. La discussion n'est plus demandée. Elle est close. Je vais vous faire voter à main levée sur cette troisième direction. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent le budget de Culture, Logement et Patrimoine le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Sans avis contraire, avec de nombreuses abstentions, vous avez accepté les conclusions de cette direction.

Nous passons à la quatrième direction, Travaux.

IV. TRAVAUX**4100 Service de la coordination et du cadastre****4201 Service des routes et de la mobilité**

Monsieur le Président de la Commission des finances, vous avez la parole.

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances a accepté un amendement au poste 4201.318, Autres prestations de tiers. Il s'agit d'une augmentation de Fr. 400'000.– pour la participation au Label suisse en 2010. Cet amendement a été accepté par 7 oui, 1 non et 6 abstentions.

Le président : – Merci. La discussion se poursuit.

4300 Service d'urbanisme**4400 Service d'architecture****460 Service d'assainissement****4600 Administration et études****4601 Ramassage et tri des déchets****4602 Unité de gestion du réseau****4603 Traitement des eaux usées****4604 Incinération des déchets****4700 causerie Lausanne**

La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Nous allons voter les conclusions amendées de cette quatrième direction. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui

acceptent le budget de la Direction des travaux le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et de nombreuses abstentions, vous avez accepté le budget 2010 de la Direction des travaux.

Nous passons ainsi à la cinquième direction.

V. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

500 Secrétariat général

5000 Administration et comptabilité

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

5002 Cultes et temples

5400 Service de santé des écoles

541 Service de psychologie scolaire

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

5411 Enseignement spécialisé

5500 Service dentaire

561 Service de la jeunesse et des loisirs

5610 Administration du service et fondations privées subventionnées

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

5612 Accueil vacances

5613 Institutions d'éducation

5800 Ecoles primaires et secondaires

590 Service de la petite enfance

5900 Centres de vie infantine communaux

5901 Institutions subventionnées

Nous sommes au terme de cette direction. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Comme précédemment, avec de nombreuses abstentions, vous avez accepté le budget 2010 de cette direction.

Nous passons à la direction suivante, Sécurité sociale et Environnement.

VI. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

610 Service des assurances sociales

6100 Secteur assurances sociales

6101 Secteur administratif DSS+E

630 Service social Lausanne – CSR

6300 Administration du service

6301 Unités de support

6302 Unités de prestations

6303 Subventions et aides individuelles

640 Service du travail et de l'intégration

6400 Administration du service

6401 Office du travail

6402 Office régional de placement

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

6600 Service des parcs et promenades

La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Nous passons au vote. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent le budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Dans les mêmes proportions qu'avant pour les directions précédentes, vous avez accepté le budget 2010 de cette direction.

Nous passons à la septième direction.

VII. SERVICES INDUSTRIELS

700 Développement stratégique

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE): – Je suis désolé de prolonger un instant pour faire quelques remarques générales sur les Services industriels.

A l'inverse de toutes les autres directions, les SIL présentent un budget en diminution pour l'année 2010. Pour rappel, ils représentent grosso modo un tiers des charges et des revenus de la Ville de Lausanne. C'est dire leur importance pour les finances communales et les responsabilités qui pèsent sur les chefs de service et le directeur. Cela ne doit toutefois pas empêcher le Conseil communal de porter un œil critique sur les tâches qui relèvent de cette direction.

Les membres de LausannEnsemble notent avec satisfaction que les taux d'intérêts internes pratiqués par la Ville se rapprochent de la réalité du marché tout en conservant un écart de 0,5% entre les directions «normales» et les SIL. Ils remarquent ensuite que différentes pratiques ont cours relativement aux prestations des SIL lors de manifestations sportives, culturelles ou festives. Il conviendrait de donner une base légale à ce qui relève de formes de subventions, par exemple mise à disposition de main d'œuvre, de prestations payantes ou de politiques de type sponsoring publicitaire.

La question des éoliennes deviendra toujours plus pressante au vu de l'activisme des différents acteurs. Il faut espérer que l'adoption du préavis 2009/27, «Création d'une société d'investissement pour l'augmentation de la production lausannoise d'électricité renouvelable» amène rapidement les avancées attendues et sans péjorer la dette comme annoncé.

Les prix du gaz et de l'électricité touchent directement au porte-monnaie des Lausannois. LausannEnsemble note que la diminution attendue du prix d'achat du gaz n'est pas entièrement compensée au niveau du prix de revente aux consommateurs. On constate aussi un prélèvement de Fr. 1,5 million dans les fonds du gaz.

LausannEnsemble sera attentive au futur fonds relatif au timbre d'acheminement, les éléments définitifs n'étant pas encore connus. Il convient de relever à cet égard les promesses relatives au «foisonnement» mentionnées dans le préavis 2008/63 «Rachat et vente d'actifs par les Services industriels dans le cadre de la restructuration du réseau 125 kV romand». Enfin, il faut garder en tête les engagements colossaux que le projet de la centrale de Lavey impliquera très vraisemblablement.

LausannEnsemble sera attentive à l'utilisation future du montant dégagé par la diminution des frais provenant de la participation réduite à la Télé Vaud-Fribourg. Elle note ensuite avec une vive satisfaction le passage au Service social Lausanne de la prise en charge de la gratuité du télé-réseau, conformément à une remarque précédente, quoique combattue par la gauche du Conseil. Enfin, elle constate que la Ville de Lausanne soutient la position de la TSR face à M6 sur les fenêtres publicitaires destinées au marché suisse. La motion relative au déploiement de la fibre optique FTTH ayant été acceptée par le Conseil, la baisse des investissements dans le déploiement du réseau secondaire doit s'expliquer par l'expression «reculer pour mieux sauter».

Les différents fonds de réserve, les méthodes d'amortissements particulières, les imputations internes spécifiques, l'activation de main d'œuvre interne et les taux d'intérêts rendent ardues la surveillance et le contrôle du budget et des comptes des SIL. Il faut relever aussi les cadres législatifs européen, fédéral et cantonal, qui fluctuent parfois de façon incohérente. Nous devons donc être attentifs à ne pas traiter les SIL comme une vache à lait multifièvre ou une poule aux œufs d'or.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je répondrai rapidement à M. Hildbrand, en le remerciant de son œil critique. C'est exactement ce qu'une Municipalité peut et doit attendre d'un organe délibérant.

Comme l'a dit M. Hildbrand, le budget des SI est en diminution, essentiellement pour des causes externes, liées au prix du gaz sur le marché européen. Nous pouvons garantir que nous envisageons la répercussion de cette baisse sur les clients. Cependant, et bien que nous ayons diminué les tarifs à trois reprises durant l'année écoulée, nous n'en avons pas encore proposé une quatrième parce que les prix du pétrole se sont stabilisés, voire sont légèrement en hausse, ce qui aura un effet dans quelques mois. Nous attendons de voir si cette hausse des produits pétroliers est momentanée ou si elle se révèle durable. Dans ce cas, évidemment, il serait un peu absurde de baisser nos prix pour les remonter immédiatement après.

Pour répondre à une autre remarque de M. Hildbrand, un des fonds en question aux Services industriels est précisément un fonds de péréquation, qui permet de lisser les prix d'approvisionnement en gaz pour les SI, et d'amortir ces répercussions sur les tarifs appliqués à nos clients.

M. Hildbrand parle des engagements colossaux liés à «Lavey+». Nous nous trouvons évidemment dans la situation évoquée par le syndic tout à l'heure. Je crois ne pas commettre d'impair en disant que la commission du Conseil communal qui a étudié le projet de préavis sur les études liées à «Lavey+» a accueilli ce projet avec beaucoup de faveur, toutes tendances politiques confondues. Bien entendu, nous aurons des investissements considérables à faire. Si M. Hildbrand s'intéresse également au réseau, pour que ce dernier soit intelligent, cela suppose un certain nombre d'investissements. Et si M. Hildbrand s'intéresse aux fibres optiques comme moyen de communication pour les entreprises, pour la population et aussi pour la bonne gestion des réseaux qui doivent être intelligents, cela suppose encore des investissements. C'est pourquoi, comme M. Hildbrand, je souhaite que les SI puissent investir intelligemment pour l'avenir de la ville et dans une perspective à long terme, bien au-delà de cette législature.

Je peux confirmer, comme M. Hildbrand, que le cadre normatif, légal, réglementaire ou lié à la législation européenne, est très compliqué dans le monde de l'énergie. En outre, ce dernier est certainement pris en otage dans les discussions entre la Suisse et l'Europe, qui dépassent largement le domaine énergétique. Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines, d'autant que le Conseil fédéral annonce des révisions soit de l'Ordonnance, soit de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Sur ce plan aussi, nous devons appliquer le principe de précaution lorsque nous envisageons l'avenir financier des Services industriels.

Et puis, pour conclure, M. Hildbrand l'a dit, vous avez accepté le préavis de cette société d'investissements dans les énergies renouvelables. Nous espérons que le dossier

éolien, toujours assez difficile à mettre en œuvre du point de vue de l'aménagement du territoire, pourra se débloquent et que, sans charger le plan des investissements de la Ville, des éoliennes seront construites sur territoire lausannois.

Le président : – Nous passons en revue les Services industriels.

701 Comptabilité et finances

702 Magesi

74 Gaz et chauffage à distance

76 Electricité

77 Multimédia

78 Service commercial

La discussion n'est pas demandée. Elle est close. Je vais vous faire voter. M^{mes} et MM. les conseillers communaux qui acceptent le budget 2010 des Services industriels le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Sans avis contraire, avec de nombreuses abstentions, vous avez accepté cette septième et dernière direction.

J'ouvre la discussion générale finale sur ce budget ainsi que sur le préavis 2009/52, Budget de fonctionnement de l'exercice 2010. Y a-t-il des interventions? Ce n'est pas le cas. Je considère cette discussion finale générale close.

Nous devons encore prendre acte du plan des investissements.

M. Nicolas Gillard (LE) : – Permettez-moi une remarque de procédure. Je constate que le groupe A Gauche Toute! a quitté les bancs de ce Conseil. Peut-être pour ne pas avoir à prendre une décision sur laquelle il n'est pas tout à fait unanime... Voire un désaveu sur le budget. Je reprendrai une expression désormais célèbre inventée par M. Dolivo: ce soir, le groupe A Gauche Toute! vote avec les pieds!

Le président : – Merci. La discussion est toujours ouverte sur le plan des investissements. Comme nous passons régulièrement sans autre sur ce plan, je vous rappelle que les brochures comportent des pages roses et vertes. Les roses correspondent aux investissements déjà engagés, les vertes aux investissements à venir. Y a-t-il des interventions? Si ce n'est pas le cas, je considère que la discussion est close.

Nous pouvons passer au vote final du préavis 2009/52. Je donne la parole à M. le président de la Commission des finances pour nous rappeler les déterminations de ladite commission.

M. Denis Pache (UDC), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – A l'issue de ses travaux concernant l'étude de ce préavis, la Commission des finances a accepté :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement 2010 amendé comme suit :

Charges	Fr. 1'651'973'300.–
Revenus	Fr. 1'632'060'200.–
Excédent de charges	Fr. 19'913'100.–

par 9 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions ;

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2010 à 2013 par 9 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions ;

3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2010 par 10 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions.

Le président : – Nous passons au vote du budget. Je souhaite que ce soit à l'électronique, les deux autres conclusions seront votées à main levée.

Nous passons au vote final, qui arrête le budget amendé aux chiffres évoqués tout à l'heure.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Le budget 2010 de la Ville de Lausanne est accepté par 43 oui, 24 non et 10 abstentions.

Nous passons à la conclusion 2 : prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2010 à 2013. M^{mes} et MM. les conseillers qui prennent acte le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec un avis contraire et de nombreuses abstentions, vous avez accepté de prendre acte des dépenses d'investissements.

Nous passons à la conclusion 3 : prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2010. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent cette conclusion le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Sans avis contraire, avec plus ou moins le même nombre d'abstentions qu'avant, vous avez accepté l'ensemble des conclusions de ce préavis sur le budget.

Cet objet est ainsi clos. Je remercie le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/52 de la Municipalité, du 30 septembre 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2010 comme il suit :

Charges	Fr. 1'651'973'300.–
Revenus	Fr. 1'632'060'200.–
Excédent des charges	Fr. 19'913'100.–

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2010 à 2013 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2010.

Le président : – Vous avez bien travaillé, l'objectif que je m'étais fixé, aller jusqu'au budget avant 23 h 30, est atteint. Je vous donne rendez-vous demain, où nous avons cinq points à traiter en tout : les deux préavis-cadres sur les rénovations de voirie et la réhabilitation des parcs et promenades, ainsi que les autorisations d'achat. Restera une urgence concernant le quartier de Montelly, ainsi que l'interpellation urgente déposée ce soir.

Ne laissez pas vos affaires jusqu'à demain dans la salle du Conseil, des visites sont prévues, elle sera utilisée.

Je lève cette séance en vous remerciant et en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 23 h 25.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

